



CENTRE RHONE –ALPES D'INGENERIE SOCIALE SOLIDAIRE & TERRITORIALE

REVUE DE PRESSE Du 8 AU 15 NOVEMBRE 2018

- [La France au milieu du gué](#)
- [La raison d'être : un objet managérial disruptif](#)
- [Pour un pôle public de l'énergie](#)
- [Prix des carburants : des contradictions sociales surmontables](#)
- [L'homme qui consomme](#)
- [La stratégie de Mélenchon se discute](#)
- [Lutte contre le réchauffement climatique: les leçons de Nordhaus](#)
- [Vers une Europe des clubs? Réponse à Bruegel](#)
- [Les gilets jaunes ou la manifestation assistée par les réseaux sociaux](#)
- [Les Invités de LLC : Serge Sur : La victoire en pleurant](#)
- [JEAN JAURÈS, COMBATS POUR L'HUMANITÉ](#)
- [D'une crise à une autre ? \(1\)](#)
- [D'une crise à une autre ? \(2\)](#)
- [D'une crise à une autre ? \(3\)](#)

La France au milieu du gué

par [Danielle Kaisergruber](#) - 12 Novembre 2018

Les réformes vont bon train, souvent critiquées, mais assumées par le gouvernement comme cohérentes. Un grand nombre de ces réformes visent le modèle socio-économique qui nous caractérise. Il faudrait « changer de modèle social » entend-on, mais qu'est-ce à dire ?

De nombreux économistes, sociologues ou spécialistes de sciences politiques qui travaillent de manière comparatiste décrivent une France « modèle Bismarck » : avec des protections sociales encore importantes, basées sur le travail et la relation salariale (même si cela a commencé à bouger depuis l'instauration de la CSG). Un tel « État-providence » laisse des angles morts : les indépendants, les nouvelles formes de travail et, on en parle moins, les jeunes (pas de revenu minimum pour eux). Une France jacobine dont le modèle de croissance est tiré par de grandes entreprises souvent très liées à l'Etat, et qui a toujours eu du mal avec la décentralisation. Une France académique toujours dominée par le culte du diplôme, avec une insuffisance de développement et de valorisation des filières professionnelles et où tout se joue en formation initiale. Malgré des réformes récentes du système éducatif et de la formation professionnelle qui se mènent en parallèle et vivent chacune leur vie (Jean-Louis Dayan « [La formation professionnelle initiale en France : deux systèmes, deux réformes et toujours un problème](#), 24 septembre 2018 » et Jean Raymond Masson, « [L'apprentissage en France : mission impossible ?](#) » 15 octobre 2018).

Pendant des décennies (celles que Philippe Askénazy nomme « les décennies aveugles »), de très nombreux dispositifs de politiques de l'emploi se sont ajoutés et épuisés à lutter contre le chômage de masse et à corriger les effets inégalitaires de l'Ecole.

Les pays « modèle Beveridge » au contraire se sont employés, et s'emploient toujours, à articuler politique éducative et politique d'emploi pour créer une continuité d'apprentissage tout au long de la vie. Ils visent le « skills for all » et concilient un haut niveau de formation générale avec la fabrication des compétences spécifiques que demandent les différents secteurs et métiers. Ils ont construit des modèles de protection sociale à visée universelle dans lesquels les droits sont attachés aux personnes, non au couple ou à la famille, et indépendants de la position dans le marché du travail. C'est pour les femmes et pour les jeunes que cela change le plus les choses. Ce sont aussi des systèmes surtout financés par l'impôt.

Le Compte personnel de formation, une innovation lancée en France dès la loi Formation Professionnelle de 2014 suscite une grande curiosité et un grand intérêt dans les autres pays de l'OCDE : c'est justement qu'il a une visée universelle et cherche à dépasser les conceptions corporatistes dans lesquelles les droits à formation sont liés au statut (salarié, indépendant, demandeur d'emploi, jeune comme-ci ou jeune comme ça...).

Les discussions et négociations qui commencent sur l'assurance-chômage sont également guidées par la recherche d'une formule valable pour tous, et la notion de « Revenu universel d'activité » autour de laquelle tourne le « plan pauvreté » annoncé en septembre devrait permettre à

la fois de simplifier (fusion des allocations chômage de solidarité et du RSA), d'augmenter l'accessibilité aux prestations et de corriger de nombreuses inégalités.

La réforme des retraites (la fin de nos 42 régimes différents ?) est sous-tendue par un principe d'universalité appliqué à toutes les formes de travail, dont les plus récentes : un euro cotisé où que ce soit et à quelque moment que ce soit (début ou fin de parcours) doit apporter le même droit à pension.

Mais les pays Beveridgiens se caractérisent plus que tout par la priorité donnée à une très forte coordination entre les acteurs, entre les représentants des différents intérêts en place (partenaires sociaux entre autres), et entre les partis politiques (André Gauron, « [La réforme des retraites : la revanche de Beveridge sur Bismarck](#) », 26 Janvier 2018). C'est une question de méthode. On pourrait aller jusqu'à dire que la méthode de construction des réformes et des politiques fait partie intégrante du modèle socio-économique : on ne peut pas être une « économie de marché coordonnée » (comme disent les économistes) sans reconnaître le rôle des « corps intermédiaires » et sans les faire travailler entre eux, voir les dynamiser (le « coup de pied aux fesses » peut être une option, mais doit rester exceptionnel !).

Pas si facile d'être « nordique » et de changer de modèle ! Et le problème du milieu du gué, c'est que l'on ne peut pas y rester...

La raison d'être : un objet managérial disruptif

par [Martin Richer](#) - 12 Novembre 2018

« Si une entreprise demain veut être profitable, reconnue par nos concitoyens, la raison d'être va devenir un passage obligé, pour mobiliser les salariés, les fournisseurs, les clients, les actionnaires autour d'un objectif commun ». Voici ce qu'a répondu Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances à une question sur les conclusions du rapport sur l'entreprise et l'intérêt collectif, remis au gouvernement par Nicole Notat et Jean-Dominique Senard (1).

Le concept de raison d'être est la vraie innovation de ce rapport. Il est au cœur de ses propositions, dont il assure la cohérence : il est en quelque sorte le ciment de la nouvelle approche de responsabilité élargie des organisations, qui les incite à réfléchir à leurs finalités, à leurs impacts, à la contribution qu'elles apportent à la société, c'est-à-dire à évoluer vers le modèle de l'entreprise contributive (Martin Richer « [L'entreprise contributive, un "modèle" organisationnel pour une RSE incarnée](#) », Management & RSE, 8 mars 2018). Sans mettre à bas notre système économique - et moins encore l'économie de marché - il rend nécessaires et transparentes la recherche et la confrontation des meilleurs compromis avec les parties prenantes de l'entreprise.

Une page se tourne, celle de l'absolutisme actionnarial, qui depuis les années 1980 et la phase de financiarisation de l'économie s'obstinait à réduire l'entreprise à sa simplification juridique, la société, décrite par notre vénérable Code civil (sans changement notable depuis... 1804) comme une réunion d'actionnaires. L'entreprise est beaucoup plus que cela : un groupe humain fédéré par la participation à un projet de développement, apporteur de ressources diverses (financières, humaines, naturelles,...) et prêt à une prise de risque. On ne peut pleinement comprendre la notion de raison d'être si l'on fait l'économie de ce débat essentiel sur la définition de l'entreprise et de ses finalités. Par faute de place, je me contenterai ici de renvoyer au rapport que j'ai rédigé pour Terra Nova sur « L'entreprise contributive » (2).

Tentative de définition : la raison d'être, un OJNI

Les deux auteurs du rapport définissent ainsi cette notion, nouvelle en droit français, mais plus familière aux anglo-saxons qui la pratiquent sous l'appellation de « purpose » : « il convient que chaque entreprise prenne conscience de sa "raison d'être" [car] une entreprise se crée seulement si elle répond à un besoin spécifique et elle perdure seulement si elle maintient une dynamique d'invention, d'innovation et de création collective ». La raison d'être n'est donc pas réductible à la marque commerciale, qui cristallise les différentiateurs produits (ou prestations); ce n'est pas non plus la marque employeur, qui synthétise les différentiateurs du contrat social; ce n'est pas davantage le « strategic intent », très pratiqué par les entreprises américaines, qui condense les différentiateurs de la stratégie; c'est... la raison d'être. Et l'on comprend la perplexité des juristes, qui se demandent comment saisir ce qui apparaît comme un dangereux OJNI, un objet juridiquement non identifié.

La raison d'être est la contribution que nous apportons d'une manière unique à nos clients, notre environnement, nos parties prenantes; les besoins fondamentaux auxquels nous répondons.

Aidons-les ! La raison d'être ne se résume pas, car le terme dit très exactement ce qu'elle est : le sens profond des activités d'une entreprise, sa vocation, la finalité du projet qu'elle développe, qui associe ses parties prenantes vers des objectifs librement consentis et exprime ses apports vis-à-vis d'elles : si nous existons, c'est parce que nous sommes réunis par la volonté d'apporter ceci à nos clients, cela à nos actionnaires, encore ceci à nos salariés et partenaires, et encore cela à la société. De façon plus synthétique, la raison d'être est la contribution que nous apportons d'une manière unique à nos clients, notre environnement, nos partenaires - nos parties prenantes; les besoins fondamentaux auxquels nous répondons; ce qui nous rend irremplaçables; ce par quoi nous nous distinguons; notre vision du futur auquel nous souhaitons contribuer, ce que nous voulons être et faire à l'horizon de cinq ou dix ans.

Sur le plan de la stratégie d'entreprise, la raison d'être élargit la notion de vision, souvent exclusivement tournée vers les clients (actuels et futurs) et oublieuse de l'insertion de l'entreprise dans la société. Elle approfondit le « mission statement » (formulation synthétique de la stratégie) pratiqué par les entreprises de culture managériale anglo-saxonne, en lui procurant une dimension inspirationnelle et en ancrant cette mission dans les enjeux sociétaux et environnementaux... ce qui est loin d'être le cas en général.

Sur le plan juridique, la raison d'être étend l'objet social de l'entreprise (souvent recroquevillé sur une liste fourre-tout de produits et prestations clients) au-delà de la performance économique et l'insère dans la société. Fait significatif de l'évolution des attentes placées par les citoyens dans l'entreprise, on passe ainsi de la raison d'avoir (l'objet social) à la raison d'être.

Mais la plus grande confusion règne aujourd'hui sur les conséquences juridiques de la raison d'être... y compris parmi les rédacteurs de la loi. Ainsi dans l'exposé des motifs du Projet de loi relatif à la croissance et la transformation des entreprises (PACTE), les auteurs reprennent la formulation adoptée dans leur rapport par Nicole Notat et Jean-Dominique Senard : à la manière « d'une devise pour un État, la raison d'être pour une entreprise est une indication, qui mérite d'être explicitée, sans pour autant que des effets juridiques précis y soient attachés ». À l'inverse, l'étude d'impacts de cette même loi, épais document daté du 18 juin 2018, précise : « Les conséquences du non-respect de la "raison d'être" se situent en premier lieu dans les relations entre le dirigeant et les associés. Étant inscrite dans les statuts, la raison d'être émane de la volonté de ceux-ci et la méconnaissance de la "raison d'être" devrait aboutir à une décision de sanction émanant des associés ». L'inscription de la raison d'être dans les statuts étant facultative, on peut donc recommander aux entreprises qui ont décidé de travailler sur le sujet (et c'est là que réside le véritable progrès) de ne choisir une transcription dans leurs statuts qu'en connaissance de cause.

Sur le plan de la soutenabilité, au-delà des considérations juridiques, la raison d'être ancre l'entreprise dans un modèle d'affaire de durabilité, car même si elle peut évoluer au gré des retournements de marché, on comprend que cette raison d'être n'est pas durable d'un simple enchaînement de trimestres successifs. Celle de Danone - « apporter la santé par l'alimentation au plus grand nombre » - dont on remarquera qu'elle a accompagné et conclu des transitions fondamentales de portefeuille produit (du contenant, le verre de l'ex BSN, au contenu, en substituant progressivement les attributs sanitaires à ceux de nutritivité) date du début des années 2000.

Le PDG de Total, Patrick Pouyanné, lors du déjeuner-débat de l'assemblée générale du Global compact France, qui s'est tenu le 23 avril 2018 et portait cette année sur le thème « Intérêt général : une affaire d'entreprise ? » a pointé la simplicité de la démarche : « Chez Total, nous avons dit au Conseil d'administration quelle était notre raison d'être, ça n'a rien de compliqué : c'est celle de fournir de l'énergie au plus grand nombre, au coût le plus bas possible et en étant la plus propre possible. On ne peut pas parler de stratégie d'entreprise et réfléchir au futur si on ne dit pas quelle est la vocation de l'entreprise » (3).

Effectivement, la raison d'être est un préalable de la stratégie et de la maîtrise de nos destins collectifs. La profonde subtilité des deux auteurs du rapport est d'avoir introduit à la faveur du nécessaire rajeunissement de notre logiciel juridique de 1804, une notion, la raison d'être, qui constitue non pas un objet juridique, mais un objet managérial disruptif. En effet, cette notion nous permet d'introduire une dose - certes modeste - de transformation de rupture dans trois démarches managériales.

1 - Insérer la stratégie au cœur de la gouvernance

Intentions des deux auteurs apparaissent très clairement au travers de leur recommandation n° 2 : « confier aux conseils d'administration et de surveillance la formulation d'une "raison d'être" visant à guider la stratégie de l'entreprise en considération de ses enjeux sociaux et environnementaux ». Autrement dit, comme l'affirme l'IFA, première association d'administrateurs en France, la formulation d'une « raison d'être » confiée au conseil d'administration ou de surveillance dans l'article L.225-35 du Code de commerce « renforce le conseil d'administration dans son rôle de détermination de la stratégie pour une plus grande compétitivité » (4).

Je suis heureux de n'être pas seul à le dire : plusieurs études montrent qu'en France, les Conseils ne jouent pas encore pleinement leur rôle consistant à « challenger » la stratégie, se comportant parfois comme de simples chambres d'enregistrement. La proposition de leur confier la formulation de la raison d'être est judicieuse à cet égard : elle place le débat (en articulation évidente avec le Comex et si possible bien au-delà) là où il doit se situer, au sein des organes de gouvernance.

La raison d'être renverse le modèle stratégique habituel, qui préconise la définition de la stratégie en fonction de l'environnement de l'entreprise. La stratégie conventionnelle a une forte coloration fataliste en ce sens qu'elle inscrit les marges de manœuvre de l'entreprise dans le cadre contraint de son environnement concurrentiel, d'où les merveilleuses matrices BCG ou McKinsey qui ont bercé (et bercent encore) tant de réunions de Codir ou Comex.

La raison d'être incite les dirigeants à poser le futur désirable qu'ils souhaitent construire avec leurs salariés.

Et voilà qu'avec la raison d'être, il s'agit de formuler un projet qui vient de l'intérieur de l'organisation, une volonté stratégique issue de la vision de l'entrepreneur, du chef d'entreprise et au-delà, du corps social qui s'y reconnaît. La raison d'être incite les dirigeants à poser le futur désirable qu'ils souhaitent construire avec leurs salariés. Elle est ainsi le révélateur d'une volonté collective implicitement portée par une communauté de travail. De cette volonté collective découle la détermination des moyens dont les acteurs se dotent pour y parvenir... et le reste s'enchaîne : stratégie pluriannuelle, budgets, business plans, projets...

Lorsque la Carnif affirme que sa raison d'être est bien sûr de « proposer des produits et services pour la maison », mais ajoute que ses activités doivent être conduites « au bénéfice de l'homme et de la planète », cela change tout ; cela amène aux efforts de sourcing pour trouver des fournisseurs qui fabriquent en proximité et dans de bonnes conditions sociales et environnementales, aux exigences de réparabilité et de recyclabilité des produits, à une démarche très créative de co-création avec les parties prenantes avec l'ambition de collaborer et d'agir pour inventer de nouveaux modèles de consommation, de production et d'organisation.

La raison d'être encourage l'ouverture stratégique. Si Kodak, au lieu de définir son intention stratégique comme un fournisseur de produits chimiques, avait élaboré une raison d'être consistant à mettre la capture d'image au service de tous les utilisateurs, peut-être aurait-elle survécu à la mutation technologique de la photo argentique vers le numérique.

Si l'intention stratégique de Michelin était de fabriquer des pneus, il continuerait à abattre en masse des forêts d'hévéa sans se préoccuper des impacts. Mais avec sa raison d'être centrée sur sa volonté d'offrir à chacun une meilleure façon d'avancer, l'entreprise prend le tournant de l'économie de la fonctionnalité, qui lui permet de vendre à sa clientèle (professionnelle pour l'instant) des kilomètres parcourus plutôt que des pneus, ce qui change la donne en termes de durabilité puisque Michelin n'a désormais plus intérêt à ce que ses pneus s'usent rapidement. Résultat : les objectifs de l'entreprise et de ses clients sont alignés et non plus antagonistes, ce qui renforce considérablement le lien avec cette partie prenante.

Le rapport Notat-Senard propose implicitement une approche pour encourager les entreprises à revoir leur stratégie en fonction de leur raison d'être et mettre en cohérence leur gouvernance, réalisant ainsi un alignement de la raison d'être à la stratégie puis à la gouvernance. C'est une démarche salutaire...



2 - Animer un débat fructueux avec les parties prenantes

Parlons des salariés. Une raison d'être collectivement élaborée et cohérente avec les valeurs pratiquées (et non seulement affichées...) par l'entreprise permet de libérer le travail de l'état des procédures, des règles et prescriptions qui l'enserment : les décisions se prennent naturellement par le principe de congruence, c'est-à-dire la fidélité à la raison d'être. C'est un moyen extrêmement puissant de remettre de la confiance et du pouvoir d'agir là où il n'y en a pas assez et de repositionner les managers, qui doivent lâcher prise sur les contrôles et le reporting et redéployer leur énergie vers la mise en musique de la raison d'être au sein de leur équipe.

Parlons des clients. Chez OpenClassrooms, la volonté du fondateur, Mathieu Nebra, dès la création de la plate-forme de cours en ligne en 2007, était clairement affichée : « Rendre l'éducation accessible à tous. » Au-delà de la simplicité apparente, cette finalité de l'entreprise détermine ses choix et ses relations avec ses parties prenantes. Par exemple, lorsque des entreprises commandent des cours pour une formation purement interne, OpenClassrooms propose de rendre publics les documents gratuitement en ligne en ajoutant les logos des entreprises concernées. Elle est ainsi fidèle à sa raison d'être.

Parlons des actionnaires. La notion de raison d'être permet de dépasser (sans pour autant l'esquiver) la prédominance du profit, donnant ainsi davantage d'espace stratégique aux différentes parties prenantes qui comme les actionnaires, s'engagent dans le projet d'entreprise. D'une fin, le profit devient un moyen, comme l'affirmait déjà Henry Ford à la fin du XIXe siècle : « L'entreprise doit faire des profits, sinon elle mourra ; mais si l'on tente de faire fonctionner l'entreprise uniquement sur le profit, alors elle mourra aussi, car elle n'aura plus de raison d'être... »

Parlons des autres parties prenantes. Michelin, qui a formalisé la raison d'être du groupe en 2014 - « Offrir à chacun une meilleure façon d'avancer » - dispose depuis 2016 d'un comité des parties prenantes, qui enrichit de ses réflexions les grandes orientations stratégiques du groupe et travaille sur la contribution de chacun à la concrétisation de cette raison d'être.

En ces temps de mutations disruptives, la raison d'être constitue la meilleure protection contre la désintermédiation.

Le principal bénéfice stratégique de la raison d'être n'est pas encore débattu, notamment par la frange la plus conservatrice du patronat, qui persiste contre toute évidence à le rejeter : en ces temps de mutations disruptives, la raison d'être constitue la meilleure protection contre la désintermédiation. Toutes les stratégies dites « d'uberisation » consistent pour un nouvel entrant à s'insérer dans la chaîne de valeur par rupture des relations qu'entretient l'entreprise avec ses parties prenantes : Uber se faufile entre les chauffeurs et leurs clients, les banques en ligne court-circuitent les réseaux habituels de financement, etc. Tant que les entreprises suivent des stratégies d'absolutisme actionnarial, les nouveaux entrants ne reçoivent que peu de résistance ; au contraire, ils trouvent des alliés parmi les parties prenantes de l'entreprise attaquée.

Mais à l'inverse, une raison d'être co-construite avec les parties prenantes change tout : elle crée une chaîne de valeur solidaire. Si vos parties prenantes, leurs enjeux, leurs préoccupations sont intégrés à votre stratégie par le biais d'une raison d'être inclusive, vous érigez des barrières à l'entrée vertueuses et durables.

3 - Ancrer le projet d'entreprise dans le corps social

À l'heure où les Codir et les DRH sont mus par la sempiternelle obsession de « donner du sens », la raison d'être permet justement de préciser le sens de l'entreprise, de donner à chacun une voix pour participer à sa formulation et y trouver sa place. Car le sens ne peut pas se donner. Le sens se cherche, se façonne dans le travail, se construit collectivement (5). Avec la vague du numérique, le manager conserve sa valeur ajoutée en devenant un passeur de sens dans les trois dimensions du mot : signification, direction, sensation. C'est ce que certains appellent pompeusement le leadership...

Le manager devient un passeur de sens dans les trois dimensions du mot : signification, direction, sensation.

La raison d'être confère de la substance au projet d'entreprise. Issac Getz et les théoriciens de « l'entreprise libérée » (6) nous ont beaucoup expliqué la nécessité d'être moins dans le « Comment » et davantage dans le « Pourquoi » : voilà un moyen concret d'opérer ce nécessaire rééquilibrage. De son côté, Frédéric Laloux préconise de construire sur « une raison d'être évolutive, [caractérisée par] "l'absence de stratégie programmée et généralisée au profit d'une évolution collective répondant à la raison d'être de l'entreprise" » (7).

Les entreprises de ce que l'on appelle improprement « la nouvelle économie » s'en emparent très naturellement, habituées à une démarche de management participatif. À titre d'exemple, voici ce qu'écrit Alexandre Collinet, Directeur général adjoint de Leboncoin, dans un exercice de prospective mené par la Maison du Management : « à mon sens, la clé consistera pour les managers à donner du sens au travail effectué, de piloter des missions plutôt que des tâches, et de montrer une cohérence absolue entre l'identité de l'entreprise (ses valeurs, sa culture), sa stratégie (claire et partagée) et sa mission (sa raison d'être) » (8).

En ce sens, la raison d'être est un bel outil d'empowerment (responsabilisation et émulation), qui incite les entreprises à descendre le pouvoir d'agir plus près du terrain, des lieux d'exécution du travail. Elle donne du corps à cette belle définition de Peter Drucker, grand gourou du management : « La raison d'être d'une organisation est de permettre à des gens ordinaires de faire des choses extraordinaires ».

La raison d'être peut donc, de façon ultime, constituer la colonne vertébrale d'une organisation, comme en témoigne le succès de Buurtzorg, une entreprise qui en l'espace de 7 ans a conquis 70 % du marché des soins à domicile aux Pays-Bas : l'entreprise n'a pas de chef, de hiérarchie, pas de subordonnés juste une raison d'être - rendre les patients autonomes (9). La formulation participative d'une raison d'être me semble un prérequis avant d'envisager une transition vers l'entreprise libérée, l'holocratie, l'entreprise agile ou autres « nouvelles » approches du management, qui permettent de s'adapter à la nouvelle donne issue du numérique, celle des organisations plates et fluides.

« La raison d'être d'une organisation est de permettre à des gens ordinaires de faire des choses extraordinaires. » - Peter Drucker

La raison d'être et son processus d'élaboration puis de déclinaison tout au long de la chaîne organisationnelle renouvellent profondément le contrat social et permettent d'élaborer ce que j'appelle une RSE transformative, c'est-à-dire une RSE portée par l'ensemble de la « [cordée du management](#) » et appropriée par les collaborateurs.

Conclusion

Une époque se termine : les entreprises aujourd'hui ne peuvent plus réussir durablement au détriment de leurs parties prenantes (voir « Les parties prenantes, le biocarburant des nouveaux business models »). Au contraire, elles ne peuvent gagner qu'en s'appuyant sur un écosystème solide et riche de sa diversité. La raison d'être est le contrat qui scelle le projet d'entreprise et ses points de rencontre, ses articulations avec les parties prenantes. Elle donne le cap. Malgré la modernité du concept, je rappelle ce que soulignait Peter Drucker, déjà en 1973 : « la plus importante raison de frustration et d'échecs dans les entreprises provient d'une réflexion insuffisante de la raison d'être de l'entreprise, de sa mission ».

En interne comme en externe, poser une raison d'être c'est semer les balises pour la traversée entre les racines de l'entreprise et son avenir collectivement choisi.

Pour en savoir plus :

- [1] Bruno Le Maire dans « L'entreprise a aussi un rôle social et environnemental », Les Echos, entretien avec Marie Bellan et Renaud Honoré, 9 avril 2018
 - [2] « [L'entreprise contributive : 21 propositions pour une gouvernance responsable](#) », Rapport Terra Nova, 5 mars 2018
 - [3] D'après une dépêche AEF du 25 avril 2018
 - [4] « L'IFA prend position sur l'entreprise objet d'intérêt collectif et les propositions de révision du code Afep-Medef », Communiqué, 18 avril 2018
 - [5] Voir « [Travail et communication, le nouveau visage de la performance sociale](#) »
 - [6] Brian Mc Carney & Isaac Getz, Freedom, Inc., Crown/Random House, 2016 (nouvelle édition) ; version française : Liberté & Cie, Fayard, 2012/Flammarion 2016 (nouvelle édition)
 - [7] Frederic Laloux, *Reinventing Organizations: A Guide to Creating Organizations Inspired by the Next Stage in Human Consciousness*, Nelson Parker, February, 2014; version française : *Reinventing Organizations: vers des communautés de travail inspirées*, Diatino, octobre 2015
 - [8] "Cent regards sur le management en 2030", livre blanc de la Maison du Management, avril 2017 à télécharger sur "[Manager en 2030 : le grand retour du travail](#)"
 - [9] Voir le livre de F Laloux précédemment cité
- Article publié sur le Blog [Management & RSE](#), le 17 juillet 2018, actualisé en septembre 2018 -

Pour un pôle public de l'énergie

- **JEAN-CHRISTOPHE LE DUIGOU** 13/11/2018

Avec la mise au point d'une programmation pluriannuelle 2018-2028, la France, non sans contradiction, s'engage dans le processus de transition énergétique.

L'échec des marchés

30 ans de normes bruxelloises n'ont pas apporté les bienfaits attendus ni en termes de prix ni en matière de lutte contre l'effet de serre. La déréglementation a affaibli les grands énergéticiens du continent. Les à-coups dans les décisions d'investissement ont fragilisé les filières. C'est patent du côté du solaire. Mais c'est aussi évident pour le nucléaire en provoquant des pertes de compétences. La complexité des normes fait exploser les coûts de gestion et de commercialisation, L'accès de tous à l'énergie est compromis. Il est donc aujourd'hui grand temps de contester la croyance aveugle dans la capacité du marché à envoyer les « signaux » nécessaires aux investissements.

La France n'a pas les moyens d'un tel gâchis économique et humain La préparation de l'avenir suppose de développer notre savoir-faire dans la perspective du renouvellement de nos capacités de production nucléaire et la constitution de filière solides dans les principales énergies renouvelables.

La stratégie de transition énergétique ne doit pas toutefois se cantonner au périmètre de l'énergie électrique. Elle doit aborder l'avenir du gaz qui a un rôle à jouer dans la transition. Elle doit enfin répondre à l'enjeu majeur de la conversion du secteur des transports qui représente plus du 1/4 de la consommation d'énergie.

La fin de l'entreprise intégrée?

Dans ce contexte, il serait désastreux que la principale décision de ce plan soit la scission d'EDF, c'est-à-dire la fin de l'entreprise intégrée. Les problématiques de valorisation boursière qui justifient les raisonnements des milieux financiers sont dangereuses. En fait, le seul argument économique sérieux porte sur les besoins d'investissement considérables d'EDF.

Garantir à la fois des dividendes élevés et dans le même temps une valorisation boursière du titre est peu compatible avec les besoins d'une entreprise comme EDF, avec des besoins d'investissements très lourds et à très long terme, notamment dans le nucléaire. Cela incite à rechercher des modes de financement alternatifs : le développement de canaux de financement spécifiques des investissements dans les filières énergétiques, dont la filière nucléaire ; la recherche d'une plus grande efficacité des mécanismes de soutien au développement des énergies renouvelables ; la création d'un fonds de financement à taux attractif de la rénovation énergétique du bâti existant.

un pôle public de l'énergie

Nombre d'exemples montrent que les investissements fondés sur une régulation publique ou des contrats de long terme sont les seuls à survivre à la logique de marché, C'est par exemple le cas de l'investissement dans les réseaux régulés et pour les énergies renouvelables bénéficiant de tarifs de rachat avantageux sur 20 ans.

Trois objectifs s'imposent : garantir la sécurité d'approvisionnement en énergie, fixer une trajectoire ambitieuse de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et viser en même temps la compétitivité de notre mix énergétique pour l'économie. Cet effort renouvelé, associé à des coopérations européennes, à l'opposé des projets de privatisation, doit s'appuyer sur un pôle public de l'énergie.

ANALYSE

Prix des carburants : des contradictions sociales surmontables

JEAN GADREY 09/11/2018

On a, avec les débats actuels souvent vifs sur le prix des carburants, un bon exemple des ravages de la « pensée simple » (Edgar Morin)¹. En résumé : « *on n'a pas le choix* » (Edouard Philippe), si on veut sauver le climat, il faut taxer de plus en plus les carburants fossiles pour en freiner l'usage. C'est l'arme unique de la pensée simple.

Si on veut sauver le climat, il faut taxer de plus en plus les carburants fossiles pour en freiner l'usage. C'est l'arme unique de la pensée simple

Et si nombre de nos concitoyens râlent ou manifestent, ils seront accusés d'être des « *Gaulois réfractaires au changement nécessaire* ». Le signal prix serait l'outil dissuasif essentiel pour aboutir au résultat : réduire nos émissions, ce qu'exigent l'accord de Paris et surtout la préservation d'un avenir viable.

Cette pensée simple recourant à une variable unique est typique des raisonnements de beaucoup d'économistes : si le prix augmente, la demande diminue, le tour est joué. Et pourtant cela ne semble pas marcher, des oppositions se font jour, y compris chez certains écologistes, et le risque existe qu'en persistant dans cette voie unique on bloque non pas la circulation mais tout le processus d'incitation à l'indispensable sobriété énergétique. Pourquoi ?

Parce que, s'il est vrai qu'en augmentant de plus en plus le prix des cigarettes on a contribué, avec d'autres types de mesures et de campagnes, à en réduire l'usage ([une division de la consommation par près de deux depuis 2000](#)), cela ne fonctionne pas, ou mal, avec la voiture : avec le tabac chacun peut effectuer un vrai choix, alors qu'avec la voiture, les gens n'ont souvent guère d'alternative à court terme, après des décennies de structuration de l'espace et des transports fondée sur la voiture et l'essence.

Inégalités sociales

Certains choix de sobriété restent possibles et il faut les encourager, dispositifs publics à l'appui, mais il nous faut réfléchir aux contraintes fortes que subissent de nombreuses personnes. Voici un témoignage personnel reçu après la publication d'un [billet sur mon blog](#) :

« Prenons le cas de ma ville dans l'Eure, au niveau transport en commun c'est le désert, deux trains le matin sur la ligne Caen-Rouen et deux le soir, une ligne de bus Evreux/Pont-Audemer. Si vous voulez atteindre les deux villes proches à 20 km, tu prends ton vélo, tes enfants sous le bras et tes courses dans le panier avant de ton vélo. Ou alors tu trouves pour du covoiturage une personne qui fait le même trajet que ton rendez-vous chez le spécialiste, car avec deux enfants tu évites de flâner toute la journée en ville ou sinon tu finis au McDo, ah oui sans oublier que tu as sous le bras aussi tes sièges auto. Et pour le travail, ok ton voisin de gauche bosse dans la même ville que toi, coup de chance, mais je ne suis pas sûre que celui de droite aura la même chance, je croise les doigts que les quatre trains par jour l'emmènent au travail. Ok d'accord faisons des efforts, mais il faut peut-être d'abord repenser les moyens de transports et surtout les dynamiques de circulation des territoires avant de culpabiliser les Français. »

En pourcentage du revenu des ménages après impôt, le poids des dépenses de carburant est de 4,6 % en moyenne pour les 20 % les plus pauvres et de 2,4 % pour les 20 % les plus riches

En pourcentage du revenu des ménages après impôt, le poids des dépenses énergétiques est de 15 % en moyenne pour les 20 % les plus pauvres et de 6 % pour les 20 % les plus riches. Pour les carburants, ces chiffres sont respectivement de 4,6 % et 2,4 %.

Avec de telles inégalités, les politiques actuelles fondées sur les seuls prix sont antisociales. Elles creusent encore les écarts. A cela s'ajoute actuellement, pour la majorité des gens, la conviction que l'injustice fiscale est de mise dans ce pays et que les choses ont nettement empiré avec le « président des riches », de sorte que la hausse des prix des carburants est pour certains la mesure injuste de trop, vécue comme telle au quotidien, « à la pompe ».

Et pourtant, il faut impérativement freiner nettement le recours aux énergies fossiles et donc, entre autres choses, les kilomètres parcourus en voiture, la puissance de ces voitures, mais aussi, un « oubli » de nos gouvernants, la consommation de kérosène des avions (ni taxe sur ce carburant, ni TVA...) et celle de fioul par les bateaux.

La pensée simple devrait s'effacer derrière le constat que, pour réussir la transition énergétique, il faut gérer des contradictions sociales et recourir à d'autres outils que le signal prix des économistes, sans s'en priver, mais en faisant ce qu'il faut pour que cette hausse de prix, progressive, laisse aux gens, en particulier ceux dont les revenus sont modestes, la possibilité de s'adapter sans se saigner : des « signaux sociaux » en quelque sorte. Or, ce qui existe à cet effet est dérisoire au regard de ce qui serait nécessaire.

Sept piliers du changement

Mais alors une fois ce constat posé, que fait-on ?

1/ On fait progresser par étapes les taxes sur les carburants à condition qu'il y ait simultanément d'autres politiques de réduction des inégalités et de la précarité, et d'autres politiques des transports en commun et des transports « doux ». On ne compte pas d'abord sur les taxes et sur le signal prix pour transformer les modes de vie et « changer le système ». Ils doivent s'intégrer à des politiques plus systémiques des transports, de la mobilité et de l'utilisation de l'espace. Par exemple, l'incitation forcée à la mobilité pour les salariés, les jeunes, les chômeurs, etc. est incompatible avec des modes de vie soutenables valorisant la proximité et la relocalisation.

L'incitation forcée à la mobilité pour les salariés, les jeunes, les chômeurs... est incompatible avec des modes de vie soutenables valorisant la proximité et la relocalisation

Objection : oui, mais ce qui précède (des mesures structurelles) prend du temps, exige des investissements, alors que le climat ne peut pas attendre. C'est vrai, d'où la nécessité de prévoir aussi des mesures ayant des effets rapides, permettant d'injecter immédiatement de la justice sociale dans le combat pour des déplacements moins polluants. On peut penser aux suivantes, qui sont loin d'être exhaustives :

2/ La gratuité totale ou partielle des modes de transports collectifs existants en zone urbaine et périurbaine. Il existe un débat sur ses avantages et inconvénients. Il faut qu'il ait lieu, car cela peut se décider à court ou moyen terme si l'Etat y contribue.

3/ Bloquer immédiatement non pas les routes mais... les projets actuels de fermetures de lignes, de gares ou de guichets de la SNCF, fermetures dont la mise en œuvre mettrait encore plus de monde sur les routes, et en finir avec les bus Macron et autres contournements polluants du train.

Bloquer immédiatement non pas les routes mais... les projets actuels de fermetures de lignes, de gares ou de guichets de la SNCF Dans le même sens, il faut remettre en service des trains de nuit en même temps qu'on taxe le kérosène des avions (au moins sur les lignes intérieures), car des trajets aériens moins chers que le train ce n'est plus admissible. Tout cela peut se faire à court terme.

4/ Certains, dont Emmanuel Macron (depuis peu...), envisagent la possibilité d'un « chèque carburant » mensuel. Il serait bien préférable d'étendre et de consolider [ce qui existe déjà](#) avec le remboursement partiel (en gros 50 %) des frais de transports publics des salariés par leur entreprise ou leur administration, et dans certains accords d'entreprise, le remboursement partiel des frais de carburant. Un débat s'impose sur les conditions et les taux de ces remboursements partiels qu'il faudrait au moins rendre obligatoires pour toutes les entreprises.

5/ Covoiturage, vélos, vélos électriques : de vraies politiques publiques, nationales et locales, peuvent faire la différence, et certaines sans attendre. Ce qui existe déjà, bien trop modeste, doit être amplifié, crédits publics à l'appui.

Covoiturage, vélos, vélos électriques : de vraies politiques publiques, nationales et locales, peuvent faire la différence, et certaines sans attendre

En avril, plus de 200 parlementaires de tous bords avaient réclamé, dans [une tribune au JDD](#), « un grand plan vélo ». Les propositions de cette tribune étaient excellentes, il faut les appliquer vite.

6) Remplacements de véhicules anciens polluants soit par des véhicules beaucoup moins polluants, soit par d'autres solutions que la voiture individuelle : il faut faire plus pour les ménages à bas et moyens revenus, crédits publics à l'appui, et ici également, on peut le faire sans tarder. La prime à la conversion (baptisée « prime à la casse ») doit en particulier être à la fois plus généreuse pour les bas revenus et étendue aux cas où la personne bénéficiaire remplace sa voiture par un autre mode de transport peu polluant.

7/ Une plus forte taxation des voitures neuves les plus émettrices de gaz à effet de serre : le boom actuel des SUV, crossover et 4x4 est déliant sur le plan climatique.

Le boom actuel des SUV, crossover et 4x4 est déliant sur le plan climatique

Il faut systématiquement favoriser et « primer », très fortement, ce qui pollue le moins, y compris pour que des ménages à faible pouvoir d'achat en bénéficient s'ils estiment ne pas pouvoir se passer de voiture pour l'instant.

Moyennant ce genre de plan d'action, combinant des mesures immédiates et une stratégie d'avenir, remettant la justice sociale au cœur de la justice climatique, on éviterait le déferlement probable de gilets jaunes aux motivations souvent compréhensibles, on atteindrait plus efficacement les objectifs de l'accord de Paris au lieu de s'en éloigner, comme on le fait en France depuis la signature de cet accord, et on verrait plus de monde encore aux « marches mondiales pour le climat », dont les prochaines se dérouleront le 8 décembre.

Jean Gadrey est professeur honoraire d'économie à l'Université Lille 1.

L'homme qui consomme

À propos de : Louis Pinto, *L'invention du consommateur*, Puf, Le lien social

par [Anne de Rugy](#), le 12 novembre

À partir de documents et de matériaux divers, Louis Pinto retrace la genèse de la catégorie de consommateur comme élément central de l'économie et de la société de marché. Au risque de déconsidérer les théories critiques et les possibilités de politisation liées à cette forme de participation sociale.

Au début des années 1980, Luc Boltanski suggère à Louis Pinto de choisir un objet « [un peu sale, un peu bizarre](#) » : c'est ainsi que Louis Pinto entreprend son travail sur les associations de consommateurs. Dans *L'invention du consommateur*, Louis Pinto reprend ses différents travaux sur la consommation [1] exposant le fil qui les relie et y ajoute un chapitre sur la critique de la société de consommation. Le livre s'appuie donc sur des recherches empiriques variées : enquête par entretiens auprès de militants d'associations consoméristes, analyse de la revue *Que choisir*, étude du droit de la consommation, observation de la mission ministérielle sur la consommation, analyse d'un corpus de textes critiques sur la société de consommation, étude de manuels du vendeur.

Quel point commun entre ces approches et ces matériaux sociologiques si différents ? Ce sont autant de manières d'instituer le consommateur comme agent économique central dans les économies de marché et donc de contribuer à une représentation libérale de la société, idéologique mais dépolitisée. Trois éléments ont contribué à « l'invention du consommateur » : le développement de théories critiques de la société de consommation, le mouvement consomériste et l'émergence le droit de la consommation.

La société de consommation, institutionnalisation de l'individu consommateur

Dans un contexte de forte croissance économique, émergent dans les années 1960 et 1970 des théories sociales critiques qui interrogent l'idéal de bien-être par la consommation, dénoncent les absurdités du système économique ou encore les illusions d'un choix individuel qui ne serait que le reflet d'une manipulation venant des producteurs. C'est la thèse défendue par Galbraith dans *L'Ère de l'opulence* (1961) qui montre que le capitalisme reste dominé par la production et que la consommation n'est qu'une demande correspondant aux biens produits, suscitée par la publicité. S'exerce une forme de *Persuasion clandestine*, pour reprendre le titre d'un ouvrage de Vance Packard (1957) qui dénonce les gaspillages imposés, le conformisme social associé à la consommation et la publicité envahissante. Des philosophes livrent aussi une analyse sur les illusions du bonheur consomériste. Après Bergson qui, dès 1932, dépréciait le « souci de confort et de luxe devenu préoccupation principale de l'humanité » (cité p. 45), Arendt distingue le bon usage des choses (« ce dont on se sert ») de la consommation qui rend « incapable d'en tirer de vraies jouissances » (cité p. 49) et annonce à regret « le spectre d'une vraie société de consommateurs » (p. 48). En France, à partir de la fin des années 1950, la critique de la consommation prend forme autour de trois pôles : les penseurs de l'aliénation, les analystes centrés sur le devenir de la classe ouvrière, les « herméneutes de la quotidienneté » (p. 68). Parmi les premiers, on compte des philosophes (Lefort, Lyotard, Goldman, Naville, Gorz, etc.), lecteurs attentifs des *Manuscrits de 1844* de Marx, qui transposent la notion d'aliénation à la sphère de la consommation. L'aliénation n'est plus dépossession du fruit de son travail mais dépossession de son propre désir. Cette illusion aliénante touche en premier lieu l'ouvrier de l'abondance – curieusement, note ironiquement Louis Pinto, « les intellectuels ne semblaient pas concernés » (p. 63). L'abandon aux plaisirs de la consommation ferait le malheur de cette nouvelle classe ouvrière à l'instar de Martine, jeune héroïne de *Roses à crédit* (1959) d'Elsa Triolet : son goût des salles à manger-cosy et ses « j'aurai un matelas à ressorts ! » [2] la perdront. Enfin, les penseurs du quotidien, parmi lesquels Lefebvre, Barthes, Baudrillard ou Debord, reprennent à leur compte l'aliénation par la consommation en y ajoutant « une sorte de phénoménologie spontanée des choses » (p. 75) qui fait de la consommation un échange de signes. Ainsi la valeur d'usage des biens devient, selon Baudrillard, secondaire quand la valeur symbolique est centrale. L'automobile, la « déesse » des *Mythologies* [3] de Barthes, en est l'incarnation.

Ce mouvement critique se retrouve dans les slogans de Mai 1968 : « Consommez plus, vous vivrez moins » (p. 80). Il gagne ensuite des cercles intellectuels plus larges, les chrétiens de gauche comme des économistes critiques, qui alimentent la critique de la « société de consommation », société d'abondance dans laquelle les besoins sont sans cesse accrus et renouvelés par les producteurs. Le consommateur devient alors le personnage social représentatif, aux aspirations insatiables, aveugles (quand la quête individualiste du plaisir empêche toute préoccupation pour l'intérêt général) et illusoire (ce sont des images qu'il désire). Pour autant, ses préférences et ses pratiques ne sont jamais étudiées empiriquement et ce point de vue critique reste surplombant, reflétant, selon l'auteur, une forme de mépris de classe qui fait de l'intellectuel le seul qui semble échapper à « l'envoûtement » de la consommation. Ces théories critiques évoquent un consommateur nouveau, supposé typique de la société de consommation, peu situé socialement, en négligeant par exemple les différences liées à la position sociale. Le consommateur devient une fiction théorique qui nourrit une autre abstraction, celle d'une société qui s'appuie sur les comportements individuels. Tel est, selon Louis Pinto, le paradoxe de cette critique de la société de consommation, qui s'imaginait plus révolutionnaire dans son projet.

Les ambivalences du mouvement des consommateurs

Après 1968, la contestation de la consommation trouve dans les associations consoméristes un terrain d'action. La défense du consommateur est d'emblée ambiguë dans ses objectifs, entre une contestation de l'ordre social et une volonté de défendre les intérêts du consommateur. La ligne éditoriale de *Que choisir* en est le reflet. Au début des années 1970, le journal, militant et engagé, se veut un contre-pouvoir qui révèle scandales et collusions entre grands groupes et État. La critique est globale et relie la consommation à des questions collectives comme l'environnement, la santé, la sécurité, la répartition ou la conception même de la richesse, jusqu'à affirmer : « notre société n'est pas celle des consommateurs » (1974, p. 101). La ligne évolue, à la fin des années 1970, dans un contexte politique d'affirmation du libéralisme économique, devenant plus technique et moins militante, s'orientant vers le conseil avisé au consommateur.

Les associations consuméristes, d'inspiration syndicale, familiale, ouvrière ou coopérative contribuent également à la construction de la figure sociale du consommateur. Louis Pinto en analyse deux, l'Union Fédérale des Consommateurs (UFC) et la Confédération Syndicale du Cadre de Vie (CSCV) à travers une enquête empirique par entretiens réalisée en deux vagues (1984-1987 et 1995-1996). Les militants de l'UFC, majoritairement orientés à gauche, restent néanmoins très distants vis-à-vis de l'engagement politique. Le consumérisme se veut mode d'action ciblé et pragmatique. Cette tendance est encore plus marquée chez les militants de la CSCV, des femmes en majorité, réticentes envers « le côté politique » de l'engagement et préférant s'orienter vers des actions locales, de quartier ou concernant la vie quotidienne. Ainsi, si certains militants ont une appartenance partisane passée ou un langage très politique, ce n'est pas le cas de la majorité qui consacre la défense du consommateur comme tentative de structurer, et de rééquilibrer en leur faveur un versant du marché, celui de la demande.

Les mouvements consuméristes contribuent donc à instituer dans l'espace public la catégorie de consommateur. De l'individu contestataire de l'ordre établi, le consommateur devient un individu vigilant qu'il faudrait éclairer dans ses choix, sur la qualité des produits et sur ses droits individuels. D'une vision politisée, le consommateur aliéné, on passe à une vision dépolitisée, le consommateur vigilant dont il faut améliorer la clairvoyance et accroître les possibilités de choix. Cette figure du consommateur vigilant n'est jamais très loin d'un discours plus critique mais elle est ambivalente car elle permet aussi de neutraliser la portée radicale des critiques en les inscrivant dans le répertoire des conduites individuelles. D'un côté, les scandales dénoncés ont un impact médiatique, parfois législatif et jouent comme contre-pouvoir, de l'autre, la défense du consommateur renvoie à une logique individualiste.

La construction juridique et politique du consommateur

Parallèlement à l'essor de la presse et des associations consuméristes, la consommation s'institutionnalise : création d'un Bureau de la consommation au sein du Ministère de l'économie nationale en 1945, du Comité National de la Consommation en 1960, de l'Institut National de la Consommation (INC) en 1966, d'un Secrétariat d'État à la consommation en 1976 et enfin du Ministère de la consommation en 1981 (avant retour à un Secrétariat d'État en 1983). L'auteur a conduit une enquête par observation au sein de la « Mission » pour la consommation entre 1983 et 1986. La consommation devient un label public sans que le champ politique correspondant soit clairement identifié : les politiques visent surtout à favoriser l'expression des représentants de consommateurs et font émerger une législation de la consommation.

À partir du début des années 1980, le droit du consommateur se développe, pour venir encadrer le marché en visant information et protection du consommateur. Il conforte ainsi une vision du monde social fondée sur les décisions du consommateur. Il n'entrave nullement le fonctionnement du marché mais garantit plutôt les conditions d'une concurrence « libre et non faussée » : protection vis-à-vis de situations de vente forcée (contre l'hypothèse de libre entrée sur le marché), information sur les qualités du bien (transparence du marché), encadrement du crédit (contre l'abus de pouvoir du vendeur sur le consommateur). Cet encadrement législatif est évidemment limité. Trop encadrer, ce serait limiter la liberté du consommateur. Pas question par exemple d'autoriser le crédit selon le type de biens, biens de luxe ou biens fondamentaux (logement, santé, transports) comme le proposait le député Louis Darinot, qui tentait de lier politique sociale du crédit et défense des consommateurs de milieu populaire (1977, p. 228).

Louis Pinto achève son ouvrage en s'intéressant au pendant du consommateur, le vendeur, à travers les manuels de vente, reflet d'une « civilité marchande ». Le vendeur est invité à la retenue envers le client et au refoulement de son intérêt commercial. Bien que, dans la représentation libérale, l'avantage à l'échange soit mutuel, les manuels incitent le vendeur à euphémiser l'expression de son intérêt laissant soupçonner que les avantages ne seraient pas tout à fait équivalents de part et d'autre, et que le consommateur pourrait voir sa décision d'achat un peu forcée. Cette professionnalisation de la vente contribue à policer un marché concret où se rencontrent consommateurs et offreurs.

La consommation : choix collectif ou choix du consommateur ?

Le point commun entre ces trois éclairages est de placer au cœur de la réflexion le choix du consommateur et de contribuer à légitimer et à instituer une forme de société. Ainsi, le consommateur aliéné est-il celui qui, dépossédé de son désir, ne peut exprimer ses choix authentiques : le libérer de la manipulation dont il fait l'objet c'est lui permettre d'exprimer ses propres choix. De même, le mouvement consumériste vise à défendre la possibilité d'un choix éclairé tout comme le droit du consommateur qui veut protéger ce dernier d'un pouvoir excessif. Ces représentations nourrissent donc l'émergence, dans l'espace public et politique, d'un idéal de société libérale dans lequel l'économie repose sur les décisions individuelles, à commencer par les décisions de consommation.

On ne peut cependant réduire les théories critiques à leurs faiblesses, que le livre recense avec justesse : figure abstraite du consommateur, absence d'études empiriques, domination de classe et relégation au second plan des inégalités persistantes. Pour leur rendre justice, il faudrait aussi souligner qu'elles mettent en évidence la dimension politique de la consommation. Consommation qui peut prendre une dimension collective quand *Que Choisir* invite à privilégier l'usage sur la possession et à promouvoir les « buanderies communes » (p. 101) ou directement publique et politique quand l'absence de choix du consommateur est aussi décision politique (l'avènement de l'automobile a aussi signifié fermeture de lignes ferroviaires). Questionner les besoins ne peut être réduit à la simple position surplombante d'intellectuels : il s'agit bien de penser la consommation comme une question politique, objet de débats, qu'il s'agisse de la détermination des besoins prioritaires ou de la manière de les satisfaire.

Enfin, le livre gagnerait sans doute à voir exposés plus précisément les liens entre le triomphe de la « doxa économique néo-libérale » (p. 108), le primat des politiques économiques libérales et l'invention du consommateur. Quel est l'ensemble des éléments politiques, historiques, théoriques et idéologiques qui ont conduit au triomphe du libéralisme comme forme de représentation du monde et principe d'orientation des politiques économiques ? Il pourrait alors être utile de faire un détour par les théories économiques qui font triompher le modèle néo-classique, fondé sur les comportements microéconomiques des consommateurs et producteurs, au détriment des représentations classiques, néo-marxistes ou postkeynésiennes, marginalisées.

C'est ainsi que le consommateur s'est imposé comme figure de l'individu économique, en même temps que progressait le libéralisme économique. En ce sens, parler de société de consommateurs, c'est faire de la consommation une question individuelle. Aujourd'hui, la question écologique pourrait venir repolitiser la consommation alors que les urgences écologiques font douter de la pertinence d'une consommation laissée aux seuls choix individuels.

Louis Pinto, *L'invention du consommateur*, Puf, Le lien social, 2018. 300 p., 25 €.

Aller plus loin

- A. Berthoud, *Une philosophie de la consommation. Agent économique et sujet moral*, Septentrion, 2005.
- V. Chabault, *Sociologie de la consommation*, Dunod, 2017.
- A. Chatriot, M-E. Chassel, M.Hilton, *Au nom du consommateur. Consommation et politique en Europe et aux États-Unis au XX^e siècle*, La découverte, 2005.

- J.-C. Dumas, *La révolution matérielle. Une histoire de la consommation*, France XX-XXI^e siècle, Flammarion, 2018.
- F. Trentmann, *Empire of Things. How We Became a World of Consumers, from the Fifteenth Century to the Twenty-First*, Allan Lane, 2016.

Pour citer cet article :

Anne de Rugy, « L'homme qui consomme », *La Vie des idées*, 12 novembre 2018. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/L-homme-qui-consomme.html>

[Accueil](#) | Par [Roger Martelli](#) | 12 novembre 2018

La stratégie de Mélenchon se discute

En quelques semaines, la France Insoumise a accumulé des positions qui dessinent une nouvelle stratégie. Comment la comprendre ? Analyses et discussion de ce nouveau moment Mélenchon.

La France Insoumise est-elle en train de changer de stratégie ? Quelle est cette nouvelle étape du mouvement de Jean-Luc Mélenchon ? Quelle est sa cohérence ? En quelques semaines, on a assisté aux réactions mémorables face aux perquisitions disproportionnées, aux attaques de Jean-Luc Mélenchon contre le « parti médiatique », à la distance à l'égard du [Manifeste pour l'accueil des migrants](#), au soutien chaque jour plus affirmé des [blocages du 17 novembre contre les taxes sur l'essence](#)... Autant de prises de position, dans le noyau dirigeant de la France insoumise, qui semblent dessiner une nouvelle cohérence que l'on peut interroger.

Une nouvelle stratégie ?

En politique, plus que dans tout autre domaine, le fond et la forme sont inséparables. Du côté de la France Insoumise, la séquence politique de ces derniers mois peut être lue comme indiquant une inflexion stratégique vers un *populisme de gauche* plus affirmé. Le mouvement de Jean-Luc Mélenchon est trop influent et le moment politique trop préoccupant, pour que cette hypothèse ne soit pas discutée.

Depuis des années, Jean-Luc Mélenchon a la conviction que la période historique est inédite et qu'elle appelle de l'invention politique. La démocratie, qui était sortie revivifiée du combat contre les fascismes, est désormais dans une crise d'une profondeur inouïe. Le peuple, ce souverain théorique de nos institutions, est marginalisé, démobilisé, désorienté. Il n'est plus, comme autrefois, partagé entre l'enthousiasme et la colère, mais entre la sidération et le ressentiment, oscillant entre la mise en retrait (l'abstention civique) et la tentation du *sortez-les tous* ! Nous sommes au bout d'un long cycle démocratique, dont la crise globale interdit toute continuation à l'identique des modèles jusqu'alors usités.

Face à cette évolution, les gouvernants tiennent le même discours, depuis plus de trois décennies : il faut faire barrage face aux extrêmes et sauver la démocratie, en rassemblant les modérés des deux rives, à droite comme à gauche, autour des seules options raisonnables, l'économie de marché et la démocratie des *compétences*. Or, même rassemblées, les élites au pouvoir sont balayées dans les urnes, par les Orban, Salvini et autres Bolsonaro. Inutile donc de compter sur ces *modérés* pour éviter le naufrage démocratique.

L'hypothèse de Mélenchon est qu'il n'est plus temps de canaliser les colères pour les guider vers les repères classiques de la gauche et du mouvement ouvrier. L'ouragan de la crise a balayé tout sur son passage, ne laissant dans son sillage que le constat violent du fossé qui sépare irrémédiablement le *peuple* et les *élites*. Les rationalités politiques classiques n'agissant plus, il n'y a pas d'autre choix que de se couler dans le flux des émotions populaires, en épousant le mouvement des colères.

D'abord rendre visible que l'on est du parti du peuple ; alors la possibilité sera ouverte de disputer sa primauté à l'extrême droite, en montrant qu'elle n'est pas en état de satisfaire aux attentes, d'apaiser les douleurs et de surmonter les frustrations populaires. De cette intuition découlent une suggestion et un pari. La suggestion est que, d'une manière dévoyée, l'extrême droite est du côté du peuple, contre les élites de l'Union européenne. Le pari est que, en acceptant ce constat, on peut toucher les cœurs et les cerveaux de ceux qui se tournent vers cette extrême droite et leur montrer qu'ils font fausse route.

Les catégories populaires ne sont devenues peuple que lorsqu'elles ont combiné ce qu'elles refusaient et ce à quoi elles aspiraient, lorsqu'elles ont marié leurs colères et leur espérance.

Nous-le peuple et eux-les élites : telle serait la figure renouvelée du vieil antagonisme de classes qui opposa jadis le noble et les paysans, puis les ouvriers et le patron. Le but, désormais, ne serait plus de rassembler les dominés, mais d'instituer un peuple dans les cadres de la nation. Qu'est-ce que le peuple, selon Mélenchon ? Tout ce qui n'est pas l'élite. S'il prend conscience de lui-même, c'est donc par la détestation de tout ce que l'on désigne comme des élites, renvoyées du côté du *eux* : la caste, la supranationalité, Bruxelles, Berlin, la mondialisation, le parti médiatique, les bons sentiments voire la "gôche", ce terme qui vient tout droit de l'extrême droite des années trente.

Les soubassements théoriques du "populisme de gauche" revendiqué sont connus : la paternité intellectuelle en revient à Ernesto Laclau, et l'usage contemporain à Chantal Mouffe. On soulignera ici sa faible consistance historique et, plus encore, son extrême danger politique.

Les pièges du "populisme de gauche"

La dialectique du *eux* et du *nous* est certes un moment indispensable pour que des individus aient conscience de ce qu'ils forment un tout. Du temps de la féodalité, *ceux du village* s'opposaient instinctivement à *ceux du château*. Puis le *nous* des ouvriers se constitua en groupe distinct, contre la galaxie des maîtres d'usines. Mais la prise de conscience élémentaire de faire groupe n'a jamais suffi à faire classe et, plus encore, à faire peuple.

Pour que les ouvriers dispersés se définissent en classe, il a fallu qu'ils deviennent un mouvement de lutte agissante, contestant leur place subalterne et aspirant à la reconnaissance et à la dignité. Et pour passer de la classe qui lutte au peuple qui aspire à diriger, il a fallu que grandisse la conscience que la domination de quelques-uns n'avait rien de fatal et que seul le pouvoir réel du plus grand nombre était légitime pour réguler le grand tout social. Les catégories populaires ne sont devenues peuple que lorsqu'elles ont combiné ce qu'elles refusaient et ce à quoi elles aspiraient, lorsqu'elles ont marié leurs colères et leur espérance.

C'est par ce mariage que la France monarchique a basculé en quelques semaines de la jacquerie paysanne et de l'*émotion* urbaine à la révolution populaire. De la même manière, c'est en reliant la lutte ouvrière et la *Sociale* que les ouvriers se sont institués en acteurs politiques, devenant peu à peu la figure centrale d'un peuple en mouvement. À la différence de ce qu'affirme Jean-Claude Michéa, c'est en réalisant la jonction du mouvement ouvrier et de la gauche politique que s'est opérée l'alchimie qui a bouleversé la vie politique française et l'histoire ouvrière, à la charnière des XIX^e et XX^e siècles.

Imaginer que la détestation du eux est à même d'instituer le peuple en acteur politique majeur est une faute.

Aujourd'hui, il n'y a plus de groupe central en expansion, mais les catégories populaires, qui forment la masse des exploités et des dominés, sont toujours largement majoritaires. Elles sont toutefois éclatées, dispersées par les reculs de l'État-providence, la précarisation, l'instabilité financière, l'effet délétère des reculs, des compromissions, des abandons. Pire, l'espérance a été

désagrégée par les échecs du XXe siècle. L'espoir déçu, les responsabilités du mal-être se faisant évanescences, tout se passe comme si ne restait que le ressentiment, nourri par la désignation habituelle des boucs émissaires, substitués aux causes mal perçues des malheurs d'une époque.

Imaginer que la détestation du *eux* est à même d'instituer le peuple en acteur politique majeur est une faute. À ce jeu, on nourrit l'idée qu'il suffirait de changer les hommes, à la limite de procéder au *grand remplacement*, pour retrouver des dynamiques plus vertueuses. Or l'essentiel n'est pas de se dresser contre l'élite ou la caste, mais de combattre des logiques sociales aliénantes qui érigent un mur infranchissable entre exploités et exploités, dominants et dominés, peuple et élites. Le peuple ne devient pas souverain par le ressentiment qui l'anime, mais par le projet émancipateur qu'il propose à la société tout entière. L'objectif stratégique n'est donc pas de soulever *ceux d'en bas* contre *ceux d'en haut*, mais de rassembler les dominés pour qu'ils s'émancipent enfin, par eux-mêmes, de toutes les tutelles qui aliènent leur liberté. Il n'y a pas de voie de contournement ou de raccourci tactique pour parvenir à cet objectif.

Le « *populisme de gauche* » se veut une méthode de mobilisation et non une théorie ou un projet global. Or l'histoire suggère qu'il n'est pas possible de séparer le projet et la méthode, le but et le moyen. Les grands partis ouvriers des deux siècles passés ne se voulaient pas seulement populaires ou ouvriers ; ils ne cherchèrent pas seulement à représenter un groupe. Pour fonder le désir d'imposer la dignité ouvrière, ils mirent en avant le projet de société capable de produire durablement cette dignité. Ils ne furent donc pas *populistes*, comme dans la Russie du XIXe siècle, mais *anarchistes*, *socialistes* ou *communistes*. Dans l'ensemble, la plupart ne succombèrent pas à la tentation de rejeter, dans la même détestation, tout ce qui était en dehors du *nous* ouvrier.

Ce n'est pas un hasard, si la grande figure historique fut en France celle de Jaurès. Dans le même mouvement, il refusait de laisser au radicalisme mollissant le monopole de l'idée républicaine et il ne se résignait pas au fossé séparant le socialisme et le syndicalisme révolutionnaire. Quoi qu'en disent les Michéa et ceux qui les encensent, c'est cet état d'esprit de rigueur et d'ouverture qui doit primer encore, avec les mots et les sensibilités de notre temps.

Une stratégie efficace à terme ?

Est-il réaliste de disputer à l'extrême droite sa primauté, en s'installant dans l'environnement mental qui fait aujourd'hui sa force ? Voilà quelques décennies, la social-démocratie européenne se convainquit de ce que, le capitalisme l'ayant emporté sur le soviétisme, il fallait s'emparer des fondamentaux du libéralisme dominant pour l'infléchir dans un sens plus *social*. Le socialisme se fit alors social-libéralisme et, par ce choix, il précipita l'idée socialiste dans la débâcle. Le pari du « *populisme de gauche* » revient à faire de même avec le populisme de l'autre rive. Mais c'est au risque des mêmes mésaventures.

Prenons le cas de la question migratoire. Que cela plaise ou non, l'obsession migratoire sera au cœur des débats politiques à venir, parce qu'elle s'est hélas incrustée dans le champ des représentations sociales. Pour en minorer les effets délétères, il ne suffira pas de se réclamer de la primauté du *social*. L'extrême droite, comme elle le montre en Italie, ne dédaignera pas en effet de se placer sur ce terrain. Elle se contentera d'ajouter ce qui semble une vérité d'évidence et qui fait sa force : la part du gâteau disponible pour les *natifs* sera d'autant plus grande que les convives seront moins nombreux autour de la table. Tarissons les flux migratoires et nous aurons davantage à nous partager...

Prenons l'autre cas, celui de la dénonciation du « *parti médiatique* ». On ne rejettera pas ici l'idée que l'information est dans une grande crise de redéfinition de ses fonctions, de ses moyens et de ses méthodes. On sait par ailleurs que la presse ne bénéficie que d'une liberté relative. Et nul ne peut dénier à quiconque le droit de critiquer, même très vigoureusement, tout propos public jugé erroné ou mal intentionné. Mais comment ignorer que la mise en cause globale de la presse, la dénonciation indistincte de la dictature des bien-pensants, l'affirmation du complot organisé ont toujours été des traits marquants d'une extrême droite dressée contre le *politiquement correct* ?

On ne combattra pas l'extrême droite en surfant sur ce qui révèle de l'amertume et du désarroi, au moins autant que la colère. Pour la battre, il faut contester radicalement ses idées, dans tous les domaines, que ce soient les migrations, l'information, l'environnement ou la justice fiscale.

Comment passer sous silence que, chez nous en tout cas, ce n'est pas de la tutelle politique qu'elle souffre d'abord, mais de la dictature de l'argent, de l'audimat et de la facilité ? Dès lors il est surprenant que, confondant la critique et le matraquage concerté, les responsables de la France insoumise portent les feux, jusqu'à vouloir punir, contre cette part des médias qui s'écarte du modèle, par fonction (le service public) ou par choix (la presse critique) ? S'attaquer à la presse en général contredit l'esprit d'ouverture et de rassemblement sans lequel toute rupture reste une abstraction. Et, que cette affirmation plaise ou non, une telle attaque évoquera, auprès de beaucoup, de bien trop tristes souvenirs...

Prenons enfin l'exemple du [mouvement du 17 novembre](#). Comment ne pas comprendre la rage de ceux qui, à juste titre, ont le sentiment que les plus modestes sont encore et toujours les plus frappés dans leur pouvoir d'achat ? Mais comment aussi ne pas voir ce que l'extrême-droite a parfaitement saisi ? Ce n'est pas par hasard qu'elle choisit ce terrain, et pas celui de la lutte salariale ou des combats pour la solidarité. Elle a une vieille propension à vitupérer l'impôt, non pas parce qu'il est injuste et inégalitaire, mais parce qu'il serait à l'avantage des fainéants, des magouilleurs, des étrangers, des mauvais payeurs.

On pourrait profiter du malaise pour s'interroger sur l'usage qui est fait de l'impôt, sur l'injustice profonde des impôts indirects, sur l'impossibilité de continuer indéfiniment à brûler des carburants fossiles, sur la nécessité de combiner justice sociale et exigences environnementales. Or la pression de l'extrême droite pousse à manifester sur une seule idée : bloquons tout et continuons comme avant. Comment dès lors ignorer que, si certains attisent les colères, c'est pour que la jonction ne se fasse surtout pas entre égalité, respect de l'environnement et refonte de la fiscalité ?

On ne combattra pas l'extrême droite en surfant sur ce qui révèle de l'amertume et du désarroi, au moins autant que la colère. Pour la battre, il faut contester radicalement ses idées, dans tous les domaines, que ce soient les migrations, l'information, l'environnement ou la justice fiscale. Ne pas mépriser ceux qui se sentent floués par les puissants est une chose. Légitimer une œuvre politique de dévoiement, une tentative pour découper en tranches les urgences sociales en est une autre.

Si l'on se veut du peuple, si l'on affiche le désir de la dignité populaire, on se doit d'arracher les catégories populaires aux idéologies du renfermement. La grande force du peuple a toujours été sa solidarité, pour tous les humbles, où qu'ils soient, d'où qu'ils viennent. Et, par bonheur, ce trait de mentalité populaire a irrigué l'esprit public de notre pays, pendant longtemps. Ce n'est qu'en le cultivant que, dans le même mouvement, on ranimera la combativité de l'espérance et que l'on tirera les sources qui alimentent l'extrême-droite.

Ne pas s'enfermer dans la realpolitik

Entre 1934 et 1936, la gauche du Front populaire n'a pas voulu d'abord convaincre ceux qui se tournaient vers le fascisme qu'ils faisaient le mauvais choix. Elle a redonné confiance à ceux qui doutaient, qui ne reconnaissaient plus la gauche officielle dans la compromission du pouvoir. Elle n'a pas détourné les égarés, mais mobilisé ceux qui pouvaient espérer. Elle n'a pas canalisé le

ressentiment, mais redonné au monde du travail et de l'intelligence le sens de la lutte collective. De fait, on ne gagne pas en grignotant les forces de l'adversaire, au centre ou à l'extrême droite, mais en mobilisant l'espace politique disponible à gauche et jusqu'alors délaissé.

On ne peut pas aujourd'hui se réclamer de la grande expérience du Front populaire et ne pas comprendre pleinement ce qui fit sa force. Ce Front populaire utilisa certes la mise en cause des *200 familles*, du temps où le capital se voyait et s'incarnait — le patron avec haut-de-forme et gros cigare. Pourtant, ce qui dynamisa la gauche ne fut pas d'abord la détestation de la caste dirigeante, mais l'espoir d'un monde de justice. Le Front populaire fut antifasciste dans sa détermination, mais ce qui le rassembla jusqu'à la victoire électorale, ce fut le beau slogan positif du Pain, de la Paix et de la Liberté.

Le rappeler est-il un prêchi-prêcha d'intellectuels sans contact avec la vie ?

Il est de bon ton, dans une partie de la gauche, de jouer au réalisme. Il faudrait taper du poing sur la table et parler haut et fort : tout le reste ne serait que littérature. Mais ne voit-on pas que c'est de ce réalisme-là que notre monde est en train de crever ? C'est le monde du pouvoir arrogant de l'argent, de l'état de guerre permanent, de l'étalage de la force, de l'égoïsme du "Not In My Backyard". C'est le monde d'un Bachar el-Assad, d'un Poutine pour qui la démocratie est un luxe inutile, d'un Trump qui n'a que faire du gaspillage insensé des ressources naturelles par les possédants américains.

Et que l'on ne m'objecte pas la lettre des programmes. Ils peuvent être techniquement parfaits et, pourtant, leur environnement mental peut être contestable. La politique vaut aussi et peut-être surtout par la façon d'être et la culture que l'on promeut parmi les siens. Malgré la dureté extrême des temps passés, l'esprit du Front populaire ne fut pas celui de la citadelle assiégée. Heureusement, cet esprit ne l'emporta que pour une courte période : au début des années trente (la période communiste dite *classe contre classe*) et dans les années cinquante (les temps manichéens de la guerre froide). Il ne se retrouva pas non plus, en France, dans la triste formule du "qui n'est pas avec moi est contre moi". Là encore, ce sont d'autres périodes et d'autres lieux qui ont été submergés par cette culture, qui se veut combative et qui n'est qu'amertume. Or cette façon de voir, à l'Est comme à l'Ouest, au Nord comme au Sud, a conduit partout au pire de l'autoritarisme, quand ce ne fut pas au despotisme.

De la même manière, il est impensable que l'on s'abandonne à la facilité coutumière qui veut que les ennemis des ennemis soient mes amis. Ce n'est pas parce que l'Union européenne a tort (et plutôt deux fois qu'une !) que le gouvernement italien a raison. On ne peut pas créditer le gouvernement italien d'être du côté du peuple : il en est l'antithèse absolue. Ce n'est pas parce qu'un grand nombre de personnes de revenus modestes sont pénalisées par la hausse des prix du carburant qu'il faut manifester avec l'extrême droite et... créer les conditions d'une extension de l'usage des transports individuels. Ce n'est pas parce que le cynisme de Poutine est l'envers de l'humiliation réservée à la Russie par le monde occidental qu'il faut mesurer les critiques, que l'on peut porter aux choix et aux méthodes adoptées par Moscou.

Prenons garde, à tout moment, à ce que, pensant accompagner les colères, on ne fasse qu'attiser le ressentiment. Si Jean-Luc Mélenchon a réussi sa percée, au printemps 2017, ce ne fut pas pour son *populisme*, qu'il sut mettre en sourdine jusqu'au soir du premier tour. Entre mars et avril, il parvint tout simplement à être le plus crédible, par son talent bien sûr, et par la radicalité et la cohérence de son discours de rupture, qui éloignait enfin le peuple de gauche de trois décennies de renoncement. Il ne renia pas la gauche, mais il lui redonna en même temps le souffle de ses valeurs et le parfum d'un air du temps. C'est par ce jeu de la trace et de la rupture qu'il s'est imposé.

Le fond et la forme

Nous ne sommes plus dans la France et le dans monde des siècles précédents. La combativité sociale demeure, mais le mouvement ouvrier d'hier n'est plus. Quant à la gauche, elle ne peut plus être ce qu'elle a été. Il en a toujours été ainsi d'ailleurs. À la fin du XIXe siècle, le radicalisme a revivifié un parti républicain assoupi. Au XXe siècle, le socialisme puis le communisme ont pris la suite. Aujourd'hui, des forces neuves prennent le relais de la grande épopée de l'émancipation.

L'extrême droite critique la démocratie représentative en elle-même, la gauche lui reproche ses limites de classe et son incomplétude : entre les deux, aucune passerelle n'est possible. Hors de ces convictions, je ne vois pas d'issue positive à nos combats.

Penser que les organisations dynamiques d'hier, mais épuisées aujourd'hui, sont en état d'offrir une perspective politique est sans nul doute un leurre. Mais la culture de la table rase n'a jamais produit du bon. Pour que le peuple lutte en se rassemblant, il faut du mouvement partagé, quand bien même ce n'est plus le *mouvement ouvrier*. Pour que la multitude qui se rassemble devienne *peuple*, il faut de l'organisation politique et même des systèmes pluriels d'organisations, quand bien même ce n'est plus sur le modèle ancien des partis. La gauche, à nouveau, doit se refonder radicalement. Il n'empêche qu'elle doit toujours être la gauche, c'est-à-dire moins une forme, reproductible à l'infini (*l'union de la gauche*), que le parti pris rassemblé de l'égalité, de la citoyenneté et de la solidarité.

Et cette gauche-là n'a rien en commun avec l'extrême droite, pas même la référence théorique au peuple. Celui-ci n'est un acteur historique que par les valeurs qui, à tout moment, ont assuré sa dignité. Il ne se constitue que par le mouvement qui l'émancipe, par l'espérance qui le porte, par l'avenir qu'il dessine, dès aujourd'hui et pour demain. Dans la continuité des fascismes, l'extrême droite critique la démocratie représentative en elle-même, la gauche lui reproche ses limites de classe et son incomplétude : entre les deux, aucune passerelle n'est possible. Hors de ces convictions, je ne vois pas d'issue positive à nos combats.

J'avance l'idée que les attitudes et prises de position récentes, du côté de la FI, laissent entrevoir une possible cohérence, dont je redoute la propension volontairement « populiste ». Si ma crainte est fondée, je ne cache pas mon inquiétude pour l'avenir. Je souhaite que cette impression soit démentie au plus vite par les actes et les mots. Si ce n'était pas le cas, j'estimerai que nous serions devant un tournant stratégique pour la FI, fragilisant les acquis des années précédentes.

La présidentielle de 2017 a montré qu'il était possible d'aller au-delà des forces rassemblées après 2008, dans le cadre du Front de gauche. Répéter à l'infini la formule du Front de gauche n'a donc aucun sens. Pourtant, ce n'est pas en construisant de nouveaux murs séparant les composantes hier réunies que l'on créera les conditions d'une dynamique populaire victorieuse. Si ces murs s'avéraient infranchissables, ce serait pour notre gauche la prémisse d'un désastre. La batterie récente de sondages — un sondage isolé ne vaut rien — converge d'ailleurs pour dire que le temps ne semble pas si favorable à la FI et si défavorable au parti de Marine Le Pen.

Heureusement, la gauche française nous a aussi habitués à des sursauts salvateurs. Mais pour cela, on ne peut faire l'économie du débat le plus large. À gauche, celui qui parle le plus fort n'a pas toujours raison.

[Roger Martelli](#)

Lutte contre le réchauffement climatique: les leçons de Nordhaus

- [Charles Wyplosz](#) 13 novembre 2018

L'actualité se télescope. Une fronde contre les hausses du prix de l'essence se développe juste après que le Prix Nobel d'économie ait été attribué à William Nordhaus pour ses travaux sur le réchauffement climatique. Soit Nordhaus a tout faux, soit la fronde qui monte revient à refuser de lutter contre le réchauffement climatique.

Pour réduire les émissions qui font grimper les températures (et provoquent des ouragans de plus en plus fréquents et violents), c'est une évidence, il faut réduire l'utilisation des ressources fossiles. Pour cela, il existe deux méthodes. Soit on interdit ou on rationne certains usages, soit on décourage l'utilisation des ressources fossiles en les rendant plus chères. Outre ses relents autoritaristes, l'interdiction ou le rationnement est infaisable. Quelles utilisations ? Quel niveau de rationnement ? Quels contrôles ? Chacun a sa petite liste préférée, mais aucun accord rationnel n'est possible sur ces questions. Par contre, décourager par le prix est facile à mettre en œuvre, souple à ajuster en fonction des résultats, et efficace. C'est précisément ce qu'a proposé Nordhaus il y a 45 ans, bien avant que la plupart des gens aient réalisé qu'il y avait un problème de réchauffement climatique.

Cette approche a le mérite d'être économiquement logique. Pour ceux qui instantanément y détectent une vision libérale (ou néo-libérale), l'idée de Nordhaus est que les marchés ne peuvent pas spontanément intégrer le besoin de lutter contre réchauffement climatique. Même si tout le monde est convaincu de cette nécessité, chacun considère que c'est aux autres de faire des efforts, tout comme les États-Unis s'en remettent aujourd'hui – et la Chine hier – aux autres pays pour limiter la casse. C'est le sens des accords de Paris, même si ces accords sont plus une déclaration d'intentions qu'une stratégie claire et précise. Quoi qu'il en soit, le constat est que l'économie de marché doit être amendée pour faire face à la menace qui monte.

La solution prônée par Nordhaus est d'utiliser la taxation pour décourager la consommation de ressources fossiles. C'est une vieille recette, parfaitement éprouvée. Ceux qui se plaignent de la hausse du prix des carburants ont parfaitement compris le sens de la mesure, mais ils en refusent les conséquences. Mais on ne peut pas accepter de lutter contre le réchauffement climatique et refuser de réduire les émissions de gaz à effet de serre. C'est aussi la preuve que la mesure est logique puisqu'il s'agit de pallier à la tendance naturelle de chacun de refuser de faire un effort pour le bien collectif.

Ceci dit, la bonne solution ne consiste pas à seulement taxer l'essence à la pompe. Tous les usages qui produisent des gaz nocifs doivent être taxés, sans exception. La fronde est donc en partie justifiée. Les automobilistes se sentent un peu seuls à produire un effort, et ils ont de bonnes raisons de se sentir floués. Les gouvernements n'ont pas attendu la menace du réchauffement climatique pour taxer l'essence à la pompe. Parce que beaucoup de gens sont 'addicts' à la voiture et que le transport routier se nourrit de la modestie du frêt fluvial ou par le rail, les taxes sur les carburants sont une vache à lait pour les finances publiques. Il serait donc infiniment plus efficace et plus juste d'adopter une taxe carbone qui concerne tous les usages qui produisent des gaz à effet de serre, et ce à un niveau plus sérieux que ce qui existe aujourd'hui. Évidemment, la liste des opposants, dont les entreprises émettrices et leurs employés, s'allongerait et rendrait l'opposition plus formidable encore.

La parade, pour le gouvernement, est de ne pas utiliser cette taxe pour remplir ses caisses, ce qui n'est pas, ou ne devrait pas être l'objectif. Tous les revenus de la taxe devraient ainsi être redistribués. Deux utilisations s'imposent. D'abord, la lutte contre le réchauffement climatique ne doit pas passer uniquement par une baisse de la consommation des ressources fossiles. Il est tout aussi essentiel de produire beaucoup plus d'énergie de manière propre. Le bon équilibre est celui où des nouvelles technologies permettent de produire de l'énergie à partir de ressources propres à un coût égal ou inférieur à celui des ressources fossiles. Cela demande des investissements massifs en recherche et développement. Subventionner ces investissements fait partie intégrale de la lutte contre le réchauffement climatique. On peut mentionner au passage que la recherche pour augmenter l'efficacité des techniques qui utilisent des ressources fossiles est contreproductive. Non seulement cela prolonge l'utilisation de ces ressources mais cela rend plus difficile, et donc moins rentable, la recherche pour l'utilisation d'énergie propre. Ainsi, baisser la consommation de carburant par les voitures, comme tous les gouvernements européens s'y sont engagés, n'est pas une bonne idée. Les voitures à essence (ou diesel) disparaîtront d'autant plus vite qu'elles seront moins performantes par rapport à la concurrence.

L'autre utilisation des revenus de la taxation est une question de justice sociale. Tous les utilisateurs d'énergie de source fossiles doivent faire face à des prix plus élevés pour être encouragés à réduire leur consommation. Mais les augmentations de prix qui s'ensuivent réduisent leur pouvoir d'achat, ce qui pénalise plus fortement les personnes à bas revenus. Il est donc normal de leur offrir une compensation, et c'est d'ailleurs ce que propose Nordhaus. Cette compensation ne doit surtout pas être liée à l'usage de la voiture, comme semble l'envisager le gouvernement, car cela revient à détruire l'effet incitatif qui est la raison d'être de la taxation. Ce doit être un transfert net, sous seule condition de ressources, dont l'objectif est de complètement maintenir le pouvoir d'achat tout en rendant le carburant plus cher. Doivent être proscrits des mesures telles que le chèque énergie, les indemnités kilométriques ou les subventions à l'achat de voitures moins polluantes. Certains doivent faire beaucoup de chemin pour aller travailler, mais faut-il les y encourager ? Idéalement, la solution serait qu'il n'y ait pas chômage, ce qui est utopique, mais la lutte contre le chômage fait aussi partie de la lutte contre le réchauffement climatique. Tout comme de bien meilleurs transports en commun ou des encouragements à déménager près des bassins d'emploi. Rester dans une zone à fort taux de chômage, en attente d'hypothétiques implantations d'entreprises, n'est pas seulement déprimant, c'est aussi un non-sens économique.

Enfin, à quoi bon mettre en place une solide politique de lutte contre le réchauffement climatique si les autres pays continuent à polluer l'atmosphère ? Là aussi Nordhaus a une proposition, qui a d'ailleurs été avancée par Emmanuel Macron. Il s'agit d'imposer des droits de douane sur les produits qui ne sont pas soumis à la même taxation. En Europe, marché unique oblige, ce ne peut être fait que collectivement. Quelle bonne manière de démontrer que l'Europe protège ses citoyens !

Vers une Europe des clubs? Réponse à Bruegel

- [Elie Cohen](#) 9 novembre 2018

Pour ceux qui sont attachés à l'avenir de l'Europe, l'acquis communautaire était jusqu'ici considéré comme indivisible et irréversible. Fondé sur un modèle unitaire, voué à une expansion continue, il ouvrait sur une « union toujours plus étroite », formule souvent citée qui figure en préambule de tous les traités européens. Une note récente du think tank Bruegel invite à explorer, en rupture avec ce modèle historique, la voie alternative d'une « Europe des clubs ». Faut-il s'y risquer ?

Intitulé « One size does not fit all: European integration by differentiation », ce *policy brief* signé Maria Demertzis, Jean Pisani-Ferry, André Sapir, Thomas Wieser et Guntram B. Wolff mérite discussion. Ses propositions sur la gouvernance de l'Union constitueraient un tournant notable par rapport à 60 ans d'histoire de l'Europe.

L'analyse de Bruegel

Ce tournant se justifie, aux yeux des auteurs, par une crise interne faite de pannes et de reculs dans la construction européenne dans la période 2015-2018 et par une crise externe née des initiatives de Trump et Poutine. Du choc migratoire mal maîtrisé à

l'impossible réforme de l'Eurozone, en passant par la crise du multilatéralisme, la tétanisation face à la multiplication de politiques illibérales à l'Est, le passif n'a cessé de croître et l'eurofatigue de gagner même chez les Européens les plus militants. Cette double crise, aggravée par les difficultés à intégrer au sein de l'Union des pays de plus en plus hétérogènes, rend nécessaire l'invention des solutions créatrices pour préserver l'essentiel.

Ce tournant se justifie d'autant plus que les échecs et les impasses de la méthode communautaire risquent de s'aggraver avec le processus actuel d'élargissement. À nouveau la question « approfondissement ou élargissement » se pose. L'élargissement de l'Union aux pays des Balkans peut sembler étrange quand l'Europe dans sa forme présente a du mal à gérer sa diversité, mais pour Bruegel écarter les nouveaux candidats c'est prendre des risques pour leur développement et leur stabilité et au-delà c'est les inciter à rechercher des alliances alternatives. La diversité, pour ne pas dire la divergence grandissante au sein de l'Union, a été traitée jusqu'ici par la géométrie variable et par une règle de décision majoritaire au sein du Conseil. Dans quatre domaines au moins, la question des migrants, la gestion de la zone euro, la politique extérieure et de sécurité commune, les relations économiques extérieures, ces méthodes n'ont pas fonctionné : la diversité commande l'invention d'un autre cadre institutionnel, le maintien de l'unité suppose un engagement renouvelé des pays membres. L'analyse des évolutions institutionnelles qu'a connue la Communauté montre que l'Union n'est ni irréversible (Cf. le Brexit), ni indivisible (politique commerciale et politique d'asile ne vont pas nécessairement de pair). Certaines compétences sont complémentaires, d'autres le sont moins, mais il y a des cohérences à préserver ce qui interdit le menu à la carte.

Deux modèles sont dès lors envisageables, expliquent les auteurs : celui des cercles concentriques et celui de l'Europe des clubs. Le premier a le mérite de la cohérence et de la simplicité : un noyau dur correspondant au plus haut niveau d'intégration, les cercles concentriques correspondant à des degrés d'intégration variables dans des champs politiques différents. Dans l'Europe des clubs, il n'y a pas de hiérarchie, la participation est optionnelle et un ensemble de règles et d'arrangements constituent la base institutionnelle commune. Le risque d'une telle structure molle est l'incitation à la multiplication d'options, la difficulté à définir des règles de gouvernance commune, et l'évolution de fait vers un pur inter-gouvernementalisme, d'où l'importance pour Bruegel de définir un socle institutionnel commun, autour du marché unique. Rigidité et dysfonctionnements d'un côté, flexibilité et risque de perte de l'acquis communautaire de l'autre, pour Bruegel on peut inventer une structure hybride basée sur une structure forte commune aux États-membres et définie à partir de politiques vraiment partagées (union douanière et marché unique + les politiques environnantes de normalisation) et mises en œuvre par des institutions crédibles. Autour de cette structure pourraient graviter un Club Euro (UEM + Union Bancaire + coordination macroéconomique), un Club Schengen (politique d'asile et circulation entre pays), un Club Sécurité Défense. Pour les non-membres de l'Union liés par des politiques commerciales ou d'accès au marché, un club extérieur pourrait être prévu. La gouvernance des clubs s'appuierait sur un secrétariat léger et sur l'infrastructure institutionnelle de l'Union (Conseil, Commission, Parlement, CJE). On pourrait ainsi envisager des réunions du Conseil ou du Parlement européen en section Euro ou Défense.

Le mérite de cette structuration, aux yeux des auteurs, est triple : donner de l'air aux institutions en laissant plus de liberté aux pays qui se refusent à une intégration croissante, offrir un cadre hospitalier au sein de l'Union aux pays partenaires de l'Espace économique européen, favoriser l'élargissement. L'Europe des clubs aurait un dernier mérite, celui de favoriser l'expression démocratique. Trop souvent les désaccords entre pays conduisent à des négociations sans fin, des clubs plus homogènes pourraient renforcer en leur sein des procédures plus démocratiques.

Discussion

En proposant une Europe des clubs, nos auteurs veulent trancher un triple nœud gordien.

Tout d'abord le principe de « *ever closer union* » n'est plus adapté : les temps modernes requièrent la diversité, le retrait britannique nous force à admettre l'évidence, l'Europe peut aussi se contracter. Soit, mais d'une part le Brexit n'a pas fait école et l'Union a tenu bon, d'autre part comment l'Europe pourrait-elle se renforcer et peser d'un poids plus lourd dans l'arène internationale si elle subit une *diminutio capitis* ?

Ensuite, l'euro ne constitue plus l'horizon nécessaire et indépassable de l'intégration, il faut admettre que certains pays n'ont pas vocation à rejoindre l'Eurozone. Soit, mais d'une part l'Europe a su faire face à des crises majeures en inventant des solutions ad hoc et d'autre part elle a su gérer la sortie de la Pologne du processus d'intégration à la zone euro.

Enfin, la Commission ne peut imposer à des États rétifs une politique budgétaire (à travers le Pacte de stabilité et de croissance) ou une politique de migration (à travers des quotas de réfugiés). À l'ère des triomphes populistes, il faut redonner de l'air à certains pays même au prix de la transgression provisoire de normes communément acceptées. Soit, mais l'Union, dans sa configuration actuelle, a su accorder les souplesses nécessaires à l'Espagne et au Portugal quand c'était nécessaire, pour ne rien dire de la France et de l'Italie.

Quand Trump lâche l'Europe en matière de défense, lui impose une guerre commerciale voire la désigne comme l'ennemie et que Poutine teste quotidiennement la capacité européenne à réagir à ses coups d'épingle, il est temps, estiment nos auteurs, d'adopter une autre configuration pour faire face à ces défis, une posture qui tienne compte aussi du relatif désengagement des pays les plus militants de la cause européenne ; bref, de penser à nouveaux frais un nouveau ordre institutionnel. Soit, mais si l'Union n'a pu jusqu'ici unifier sa représentation dans les institutions financières internationales, si elle n'a pas su répondre aux coups de butoir de Trump, on attendrait ici soit une explication de la résilience européenne malgré ces échecs, soit une proposition de nature à renforcer l'Union, à lui donner les moyens de tenir sa place dans un monde plus dur et plus incertain. Or c'est plutôt l'inverse qui se dégage du modèle hybride proposé par Bruegel.

Sur les décombres de l'ordre ancien, le think tank propose en effet, non une Europe des cercles concentriques où la géométrie variable permettrait de consolider un cœur économique et monétaire, noyau de l'union politique, mais une union de clubs sans hiérarchie ni destination finale. Ainsi le Club Euro serait un anneau parmi d'autres comme l'anneau Schengen ou le Club Défense. Pour échapper à la confusion et au « bol de spaghettis » institutionnel, le noyau dur politique serait constitué par les institutions actuelles : Commission, Conseil, Parlement, Cour de Justice européenne. Il serait voué à la gestion du marché unique et constituerait l'infrastructure de gestion des différents clubs. Soit, mais si le noyau dur est constitué du marché unique, de l'union douanière et des politiques environnantes, pourquoi y adjoindre l'adhésion aux valeurs démocratiques et libérales que bafouent aujourd'hui dans un cadre politique pourtant plus exigeant les démocraties illibérales de l'Est ?

Arrêtons-nous un instant sur cette définition de la structure en anneaux. L'absence de hiérarchisation, l'aplatissement des structures peuvent relever d'au moins trois lectures. La première est conjoncturelle : les temps ne sont pas favorables à une reprise du processus d'intégration, l'Europe est fragmentée en Nord et Sud, Est et Ouest, Grands et petits États, et il faut en prendre acte, les temps sont à l'intergouvernemental et aux stratégies minimalistes. La seconde lecture est plus structurelle : le noyau à préserver n'est pas l'euro mais le marché unique, il ne faut donc pas créer des conflits artificiels entre les 27 et les 19, en avançant

un agenda de renforcement de la zone euro (ministre euro, Parlement euro, budget euro). La troisième est plus pragmatique et peut se résumer ainsi : l'absence d'accord sur l'avenir de l'Europe oblige à faire fonctionner ce qui est, la structure en anneaux exprime cela et rien que cela, nul n'est obligé de renoncer à ses ambitions.

L'idée des clubs ou des anneaux opposée à celle des cercles concentriques n'est pas nouvelle : elle fait surface périodiquement quand le doute saisit les acteurs recrues d'épreuves. Elle est généralement écartée. Il serait souhaitable qu'elle le soit une fois encore.

Notre objection à la thèse de Bruegel est triple : théorique, historique et pratique.

Théorique d'abord. Que signifie le fait de mettre sur un même niveau le Club Euro et un éventuel Club Éducation en faisant du Club Marché unique le cœur de la construction européenne ? Nos auteurs veulent-ils ainsi indiquer que le marché unique et la politique commerciale sont l'alpha et l'oméga de la construction, c'est-à-dire, pour être clair, que ce sont les instruments de libéralisation des marchés, la libre circulation des biens, qui constituent le cœur du dispositif ?

Historique ensuite. En quoi l'abandon de la perspective fédérale constituerait-elle un progrès ? Pourquoi la perspective d'une intégration sans cesse plus poussée est-elle nécessaire pour aller de l'avant ?

Pratique, enfin. Sera-t-il plus facile de gérer la communauté après cet abandon ? Quelles avancées pourrait-on obtenir avec ce nouveau cadre qu'on n'obtiendrait pas avec l'ancien ? En quoi une Europe aux ambitions diminuées serait-elle plus gérable et plus mobile ?

Le mérite de la perspective actuelle est de donner sens à un processus cumulatif de transferts de compétences, d'attributs de souveraineté au profit d'un centre constitué en embryon de fédération. Le transfert du privilège de battre monnaie, les pouvoirs conférés à la banque centrale, les compétences en matière de régulation du marché intérieur et du commerce extérieur constituent les bases d'une fédération économique dotée d'une constitution économique qui certes ne débouche pas mécaniquement sur une union politique mais qui n'en constitue pas moins un programme, une trajectoire, une utopie réaliste.

De ce point de vue, ce qui me semble le plus étonnant dans le *policy brief* de Bruegel est le refus de développer des institutions et des politiques de l'Eurozone – une absence qui affaiblirait objectivement l'ensemble de la construction européenne. Une telle position ne s'explique que si nos auteurs ont une conception alternative de la souveraineté : l'Europe n'aurait pas de centre mais des expressions diverses dans un réseau où chaque nœud représenterait une institution exerçant des compétences sectorielles partagées.

Cette remise en cause radicale se justifierait si au total on portait un jugement radicalement négatif sur l'euro advenu trop tôt : dans son volet économique, il aurait davantage été facteur de divergence que de convergence, et il serait frappé de défauts irrémédiables – le refus de toute union de transfert, le refus de traiter la dette héritée et de créer un actif sur libellé en euro, le refus de lui faire jouer un rôle international. Les auteurs n'ont pas l'air d'adhérer à une thèse aussi radicale. Mais à supposer même que telle soit leur conviction, il n'en resterait pas moins que l'euro reste la question centrale pour l'avenir de l'Europe et, du reste, les signataires du *policy brief* n'ont cessé de contribuer à l'ingénierie de la réforme de la zone euro. L'expérience récente montre à la fois que c'est à la faveur de la crise de l'euro que l'on a vu les pays les plus réticents entrer dans une logique de solidarité de fait et que l'Europe a accouché du Mécanisme européen de stabilité, de l'Union bancaire et du Fiscal Compact.

L'Union européenne a été la grande utopie de l'ère post-fasciste et post-communiste. Elle a contribué à la renaissance des États après-guerre, elle a permis de concilier globalisation et démocraties nationales, et par son existence même elle a permis de gérer plus efficacement des défis communs. Consacrer l'affaiblissement de l'Europe avec la politique des clubs est un risque dont on ne saisis pas bien le bénéfice. S'il s'agit de mieux gérer l'existant, de consentir à une pause, de différer la réalisation d'ambitions plus hautes, pourquoi faudrait-il à grands frais changer les institutions ? Après tout l'UE sait gérer au quotidien les dérapages budgétaires des uns, les manquements à la règle commune des autres, elle sait oublier les objectifs trop ambitieux ou à tout le moins en différer la réalisation. Elle sait même inventer des solutions qu'elle sait provisoires, pour préserver l'avenir. Bref l'Union fait de la politique au quotidien et même les populistes italiens apprennent à composer avec cette réalité.

Au delà de ce plaidoyer pour la modération que certains pourront trouver empreint de conservatisme, pourquoi ne pas élargir la réflexion à des domaines plus cruciaux pour l'avenir communautaire ? Paradoxalement nos auteurs ne tirent pas les conséquences de leurs propres propositions. Si une nouvelle ère commerciale a été inaugurée par Trump, pourquoi ne pas envisager des initiatives commerciales basées sur un intérêt commun au lieu de célébrer abstraitement les vertus du multilatéralisme ? Si le colbertisme chinois a contribué à affaiblir le cadre de l'OMC, si la politique d'aides publiques a conféré à la Chine un avantage indu et si nous décrochons par rapport à elle dans les domaines du numérique, de la mobilité autonome, de l'intelligence artificielle, pourquoi ne pas envisager une Europe plus entreprenante dans ces domaines ? Si l'Union de l'énergie est l'arlésienne des politiques communautaires alors ne faut-il pas en tirer les conséquences et remettre en cause la doxa communautaire sur les vertus de la concurrence libre et non faussée, pour envisager une programmation énergétique tenant véritablement compte de l'impératif climatique ? Si enfin l'extraterritorialité de la norme juridique américaine appuyée par le règne du dollar continue à s'imposer, comment peut-on dissocier la gestion de l'euro de la politique commerciale et se contenter d'une structure institutionnelle faible ? Les réponses à ces questions peuvent paraître évidentes, mais une Europe qui souffre de procrastination, qui au plus fort de la crise n'a pas su trouver de solutions durables ne peut certainement pas s'engager dans des voies aussi peu consensuelles.

Peut-être alors faut-il s'interroger sur le point de départ du raisonnement. Il y a une hypothèse qui n'est jamais interrogée, c'est celle du primat de l'Union à 28-1. Ici, nos auteurs gagneraient sans doute à changer de focale. Le problème ne réside peut-être pas dans la préparation de l'Union à un nouvel élargissement, en tout cas pas au prix de la perte de substance du cœur. Il est dans le monde qui émerge, un monde plus dur, remobilisant une version classique de la puissance. Pour répondre aux défis de l'unilatéralisme américain, de la montée en puissance de la Chine et de l'agressivité de Poutine, la réponse n'est peut-être pas dans une Union sans centre, ni périmètre, consacrant l'essentiel de son énergie à penser sa gestion interne.

Les gilets jaunes ou la manifestation assistée par les réseaux sociaux

On annonce pour le 17 novembre une journée de mobilisation contre la hausse des prix des carburants, mouvement qui devrait se traduire par le blocage d'un certain nombre de voies publiques. Les participants se présentent comme un "*mouvement citoyen*" et se qualifient de "*Gilets jaunes*", sans doute sur le modèle des "*Bonnets rouges*" qui, en novembre 2013, avaient suscité un mouvement de même nature en Bretagne, obtenant finalement l'abandon de l'écotaxe.

Une apparente spontanéité

Le point commun de ces mouvements est leur spontanéité, au moins apparente. L'initiative est celle de parfaits inconnus qui se présentent comme un collectif de citoyens mécontents exprimant leur colère sur les réseaux sociaux. Tel est le cas des "*Gilets jaunes*" qui, s'ils sont

rejoins par des organisations plus structurées comme le syndicat Unité SGP Police, ou par des personnalités plus médiatiques comme François Ruffin, entendent bien maintenir à leur mouvement ce caractère déstructuré. Une croissance horizontale, en rhizome, est ainsi privilégiée, en rupture avec le caractère traditionnellement vertical des mouvements sociaux.

Bien entendu, ces mouvements spontanés n'ont rien de nouveau. Ils trouvent leur origine dans les "émotions" et autres "jacqueries" qui ont régulièrement marqué l'Ancien régime. Les "Bonnets rouges" de 2013 se prévalaient ainsi à d'autres "Bonnets rouges", acteurs de la révolte du papier timbré en 1675, autres victimes, à leurs yeux, d'une persécution fiscale. La situation d'aujourd'hui est pourtant bien différente, car les rassemblements sur la voie publique font l'objet d'un encadrement juridique. La question posée est donc la suivante : Quelle liberté les "Gilets jaunes" peuvent-ils invoquer pour justifier leur mouvement ?

Liberté de réunion ou de manifestation

Écartons d'emblée la liberté de réunion. La [loi du 30 juin 1881](#) qui l'organise énonce en effet, dans son article 6 que "*les réunions ne peuvent être tenues sur la voie publique*". Or précisément, l'objet même du mouvement est d'occuper la voie publique sans autorisation pour entraver la liberté de circulation d'autrui.

Reste donc, et cela semble le fondement juridique le plus évident, la liberté de manifestation. Celle-ci est organisée par le [décret-loi du 30 octobre 1935](#), dont les dispositions sont aujourd'hui reprises dans le code de la sécurité intérieure. A priori, le mouvement des "Gilets jaunes" peut être qualifié de manifestation, notion définie par la Cour de cassation, dans [un arrêt du 9 février 2016](#), comme "*tout rassemblement, statique ou mobile, sur la voie publique, d'un groupe organisé de personnes aux fins d'exprimer collectivement et publiquement une opinion ou une volonté commune*". La liberté de manifestation se rapproche donc de la liberté d'expression, dès lors que son caractère revendicatif ou protestataire constitue un élément de sa définition.

Elle s'en distingue cependant car son régime juridique est bien différent. La liberté d'expression est organisée en régime répressif, ce qui signifie que chacun s'exprime librement, sauf à rendre compte devant le juge pénal d'éventuelles infractions (par exemple, injure ou diffamation). La liberté de manifestation, en revanche, fait l'objet d'un régime de déclaration préalable. Dès lors que les manifestations se déroulent sur la voie publique, la loi impose qu'elles soient déclarées à l'autorité de police entre trois et quinze jours avant la date du rassemblement. Cette déclaration comporte l'objet, le lieu et l'itinéraire du cortège. Ensuite, un dialogue peut être engagé entre l'autorité de police et les organisateurs pour assurer la sécurité, tant celle des tiers que celle des manifestants eux-mêmes.

L'absence d'organiseurs

Le problème est que les "Gilets jaunes" n'ont pas d'"organiseurs" au sens juridique du terme. Il n'y a personne pour effectuer la déclaration, personne pour assumer l'organisation de la manifestation. Considéré sous cet angle, elle s'analyse comme ce qu'il est désormais convenu d'appeler un "nouveau rassemblement de personnes", mobilisation horizontale et plus ou moins spontanée effectuée par le vecteur de réseaux sociaux. La déclaration n'étant pas effectuée, le mouvement des "Gilets jaunes" est donc, en l'état actuel du droit, illégal.

Ce type de situation tend aujourd'hui à se multiplier et bon nombre de mouvements se placent aujourd'hui résolument hors du droit des manifestations. Tel est le cas, par exemple, des "nouveaux rassemblements de personnes" que sont les rassemblements spontanés festifs, de type "Apéros géants" ou "Flash Mob", également appelés par les réseaux sociaux. Occupant l'espace public, ils ne peuvent être considérés comme des "réunions", mais dépourvus de tout message revendicatif, ils ne peuvent davantage être qualifiés de "manifestations". Qu'il s'agisse des "Gilets jaunes" ou de l'Apéro géant, leur point commun demeure l'absence d'organiseurs se revendiquant comme tels, absence qui suscite le non-respect des obligations légales et qui prive les autorités de police de tout interlocuteur.

Le plus souvent, les participants à ces rassemblements se réjouissent de cette organisation déstructurée qui, à leurs yeux, doit permettre d'écarter toute intervention policière. Cette analyse n'est toutefois pas dépourvue de naïveté. D'une part, les forces de police consultent, elles aussi, les réseaux sociaux. Elles suivent le mouvement en temps réel, et ont généralement identifié ceux qui ont appelé au rassemblement, identification qui peut ensuite permettre d'éventuelles poursuites a posteriori, comme pour n'importe quelle manifestation. D'autre part, les participants eux-mêmes sont les premiers à demander le secours de la police lorsque, par exemple, leur mouvement pacifique est débordé par des groupes incontrôlés et parfois violents.

La solution au problème ne réside certainement pas dans la restriction de la liberté de manifester. Il ne fait guère de doute que le système hérité du décret-loi de 1935 semble aujourd'hui bien dépassé, et que d'autres formules doivent être recherchées. La [loi du 15 novembre 2001](#) qui a renforcé le régime de déclaration des rave-parties en le rapprochant d'un régime d'autorisation n'est pas susceptible de servir d'exemple. En effet, elle concerne des rassemblements festifs non revendicatifs et vise surtout à protéger les participants des dommages causés par la vente de stupéfiants. Faut-il alors mettre en place une procédure dépourvue de déclaration, la police utilisant les moyens du renseignement pour organiser la sécurité d'un rassemblement ? Faut-il autoriser l'identification systématique des organisateurs, en remontant à l'origine des messages diffusés sur les réseaux sociaux ? Toutes ces questions doivent être posées, et c'est le parlement qui doit décider, lors d'un débat serein, un débat "à froid" hors de tout contexte de violence, de l'organisation des manifestations assistées par les réseaux sociaux.

Sur la liberté de manifestation : Chapitre 12 section 1 § 2 du manuel de Libertés publiques sur internet , [version e-book](#), ou [version papier](#).

lundi 12 novembre 2018

[Les Invités de LLC : Serge Sur : La victoire en pleurant](#)

Il convient sans nul doute de saluer la réunion du Forum de Paris sur la paix. Excellente initiative que de créer un événement international appelé à se renouveler et qui permet de rassembler régulièrement responsables politiques, organisations internationales, *think tanks*, ONG, experts et autres personnes ou entités actives sur le plan mondial. Instance de contact, de dialogue et d'échanges, ce Forum peut devenir un laboratoire d'idées, mais aussi un creuset dont sortiront des projets concrets donnant vie à des actions multilatérales. Son agenda se moulera sur les questions qui relèvent d'intérêts communs et qui ne peuvent être traitées ni de façon unilatérale, ni même par les seuls États. Il pourra contribuer à définir les priorités de l'action internationale et aux décisions qu'elles appellent. Les concepteurs du Forum doivent en être remerciés par tous.

On n'en dira pas autant, hélas, de la « commémoration » de l'armistice de 1918, qui n'a que trop été confondue avec le Forum, comme si on devait lire la victoire des Alliés à la lumière du Forum, réécrire le passé au nom du présent, voire d'un avenir projeté. D'abord, célébrer serait plus juste que commémorer, même si l'on ne retient que la dimension doloriste du souvenir, les souffrances des soldats et des peuples impliqués dans le conflit : en effet, l'arrêt du conflit est un jour heureux, et c'est bien comme cela que les acteurs et témoins du moment l'ont vécu. Tous les documents disponibles en témoignent. Ensuite, cette fin des combats sur le front français et belge correspondait à la victoire, et là encore témoins et acteurs l'ont vécue comme telle, dans l'enthousiasme et la fierté.

Or la présentation faite par les autorités officielles comme par les commentateurs ou par des historiens qui sont plutôt des idéologues a en quelque sorte gommé la victoire. En mettant un signe d'égalité entre les belligérants, confondus dans la souffrance, on a oublié qu'il y avait deux camps, qui ne combattaient pas au nom des mêmes valeurs. On a privé nombre de Poilus de leur vie, de leur intégrité physique ou morale, voilà maintenant qu'on leur vole leur victoire. Se seraient-ils accrochés à leur sol avec tant d'héroïsme et de sacrifices s'ils n'avaient pas défendu, car ils se défendaient contre un envahisseur, leur sol et leur mode de vie, leurs principes et leurs libertés ? On critique beaucoup le président Trump : il a au moins eu le mérite de souligner, au cimetière de Suresnes, que soldats américains et français s'étaient battus pour des valeurs communes, la démocratie et la liberté. La liberté, que nous n'aurions pas conservée si l'Allemagne avait gagné, comme la suite l'a montré. Au passage, on oublie aussi que la France a combattu pour reprendre l'intégrité de son territoire national avec l'Alsace Moselle, curieusement passés à l'as dans cette « commémoration ». N'y aurait-il pas lieu de s'en féliciter ?

Alors il paraît qu'il faut distinguer l'histoire et la mémoire. La mémoire, c'est ce qui reste aux générations actuelles, l'histoire serait le domaine du passé, des bibliothèques et des spécialistes. La mémoire serait sélective, elle imposerait une réécriture permanente au nom des perceptions souhaitables des événements. Ce qu'il conviendrait de garder de la Grande guerre, ce sont les boucheries, massacres, destructions, ainsi que l'échec de la reconstruction de la paix. Grand malheur, la guerre serait une catastrophe dont tous seraient responsables, c'est-à-dire personne, et l'on pleurerait sur les victimes. Et tous, ou presque, de s'incliner devant *les Somnambules*, de Christopher Clark, livre qui soutient cette thèse, qui repose sur une idée fausse. Idée fausse qui est en même temps une mauvaise action, visant à exonérer l'Allemagne d'une responsabilité qu'elle a elle-même reconnue.

Sans doute la réconciliation franco-allemande est une immense réussite en même temps qu'une condition de la paix en Europe et il faut veiller sur elle comme sur la prune de nos yeux. Elle ne justifie pas pour autant que l'on travestisse la réalité. Ce n'est pas être cocardier que de constater que l'Allemagne en 1914 a pris l'initiative d'envahir la Belgique, Etat neutre, sans déclaration de guerre, puis la France et que le conflit s'est déroulé sur leur sol avec d'immenses destructions. Ce n'est pas être nationaliste que d'admirer la génération des Français de 1914 qui n'ont pas cédé, qui sont des héros autant que des victimes, et que l'on doit célébrer comme tels. Pour ne pas déplaire à l'Allemagne, on occulte tout cela au profit de commémorations tronquées.

Comment ne pas éprouver un malaise lorsque l'on constate que, ce 11 novembre 2018, une chancellerie allemande est accueillie en majesté alors que les Britanniques, qui ont combattu vaillamment aux côtés des Français, sont pratiquement absents et comme passés sous silence ? Ils ont quant à eux un autre respect de leur victoire, qui est aussi la nôtre. On a raison de bien traiter Madame Merkel, mais où est le Royaume-Uni, belligérant à nos côtés ? A-t-on honte de la victoire que l'on insiste à ce point sur sa fragilité et sur une quasi-victoire allemande ? On ne sait plus qui a déclenché la guerre, on ne dit plus qui l'a gagnée. Dans une commémoration digne de George Orwell, on gomme le passé, ou plutôt on le réécrit. Certains ont voulu une loi contre les *fake news* : excellente occasion de l'appliquer !

La journée réservait, hélas, une autre incongruité. Dans un tweet, le ministre de l'Intérieur et des cultes, M. Castaner, notait que « 7 000 Juifs de France » avaient péri dans les tranchées, et qu'il honorait leur mémoire avec M. Netanyahu, premier ministre israélien. Voilà qui attriste d'abord, qui indigne ensuite. Ces « Juifs de France » n'étaient-ils des Français comme les autres, parmi d'autres, fondus dans la masse des Poilus ? Ne se vivaient-ils pas comme tels ? Le fichage des convictions religieuses n'est-il pas interdit ? Et M. Netanyahu, représentant d'un Etat qui n'existait pas alors, quel titre aurait-il à annexer ces citoyens français, morts pour la France ? L'affaire Dreyfus n'a-t-elle pas amplement démontré que la République ne distinguait pas entre ses enfants ? Pourquoi singulariser ainsi une communauté, la détachant en quelque sorte de la nation, rejoignant curieusement l'antisémitisme ordinaire ? Sans doute y a-t-il là un petit calcul politique, voire électoral, mais vouloir faire voter les morts au nom de réalités anachroniques relève au mieux de la sottise, au pire de la bassesse.

Décidément, on a vécu ce centenaire comme une victoire en pleurant.

Serge Sur Professeur émérite de droit public à l'Université Panthéon-Assas

JEAN JAURÈS, COMBATS POUR L'HUMANITÉ

08/11/2018 2'

À l'heure des commémorations de la fin de la Grande Guerre que Jaurès avait voulu à tout prix éviter, la bibliographie jaurésienne s'est enrichie récemment d'une nouvelle biographie, *Jean Jaurès, combats pour l'humanité* (Éditions midi-pyrénéennes) que l'on doit à Rémy Cazals et que Catherine Moulin a lue pour Esprit critique. Les écrits de Rémy Cazals, qui fut professeur au lycée Jean-Jaurès de Castres et est actuellement professeur émérite d'histoire à l'université Jean-Jaurès de Toulouse, sont nombreux ; il a notamment publié des témoignages sur le XIX^e siècle, le début du XX^e et la guerre de 14-18. Son récent ouvrage, *La fin du cauchemar. 11 novembre 1918*, est paru aux Éditions Privat.

Une biographie de Jaurès ? Encore ! Assurément, celle de Rémy Cazals s'ajoute à bien d'autres, dont celle de Gilles Candar et Vincent Duclert publiée par Fayard en 2014. Quel est dès lors l'intérêt de cet ouvrage ?

Il se signale tout d'abord par une composition originale et attractive. L'auteur reste fidèle à une classique présentation chronologique, mais il fractionne son texte en une vingtaine de courts chapitres couvrant chacun deux à quatre ans de la vie de Jaurès (à l'exception de ses années de jeunesse). Le livre de Rémy Cazals s'apparente donc en quelque sorte à des annales, ce qui présente plusieurs avantages. Ce choix donne une dimension synchrone au propos qui permet d'embrasser la grande diversité des combats que Jaurès mène au même moment. Ainsi les années 1904-1906 sont-elles à la fois celles de la création de *L'Humanité*, de l'unité socialiste avec la naissance de la SFIO, mais aussi des débats qui aboutissent à la loi de séparation des Églises et de l'État, sans oublier la question marocaine avec le « coup de Tanger » et la guerre russo-japonaise dont le député de Carmaux tire tous les enseignements concernant les risques d'une guerre moderne. Cette composition permet aussi au lecteur d'établir des passerelles entre différents thèmes et permet un repérage aisé dans la chronologie souvent dense des événements.

Autre originalité, il s'agit en quelque sorte d'un ouvrage à deux voix : celle de Rémy Cazals et celle de Jaurès. Dans l'avant-propos, Rémy Cazals souligne son « intention affirmée (...) de laisser le plus possible la parole à cet écrivain de talent, à cet orateur puissant. » On ne peut que le louer de nous le laisser « entendre » mais aussi de nous permettre de pénétrer sa pensée, de suivre le cheminement de son raisonnement. Rémy Cazals est un excellent connaisseur des textes de Jaurès, lui qui a notamment dirigé avec Rémy Pech l'édition de l'intégrale des articles de Jaurès de 1887 à 1914 publiés dans *La Dépêche* (Éditions Privat-La Dépêche du Midi, 2009, réédition en 2014).

Cet ouvrage, conçu par l'auteur comme une « première approche » de la vie, de la pensée et de l'action de Jaurès, est donc destiné à un large public, servi par un style enlevé, une narration fluide qui rend la lecture aisée et agréable. D'une grande rigueur dans l'information et dans la maîtrise du sujet, cette biographie décrit et analyse les multiples combats menés par Jaurès (quelle belle et juste idée d'avoir intitulé ce livre *Jaurès, combats pour l'humanité* !). On retrouve bien sûr les thèmes les plus connus : les engagements aux côtés des ouvriers en grève, la

lutte pour « le beau soleil de l'unité socialiste », le long combat dreyfusard, celui pour la laïcité, pour la paix... mais on relève aussi des propositions de Jaurès beaucoup moins connues, comme ses projets d'université régionale (incluant des échanges avec des universités étrangères et les possibilités de voyages pour les étudiants) et de réforme de l'enseignement secondaire, d'une grande modernité. Par ailleurs, Rémy Cazals lui-même tarnais, restitue bien Jaurès dans sa « petite patrie ». Enfin, avec les pages intitulées « les combattants évoquent Jaurès », ce spécialiste de la Première Guerre mondiale nous livre des témoignages tout à la fois riches d'informations et émouvants, particulièrement bienvenus en ces temps de commémoration de la fin de la Grande guerre. Bref, ce n'est pas une biographie de plus, c'est une nouvelle approche du « continent Jaurès », que l'on ne finit pas de découvrir.

D'une crise à une autre ? (1)

PAR [BETBÈZE JEAN-PAUL](#)

6 NOV. 2018

L'automne 2018 marque le 10^e anniversaire de la crise économique de 2008 dont l'éclatement est généralement associé à la faillite de la banque Lehman Brothers, le 15 septembre 2008. Cette crise de 2008, sans atteindre le niveau de récession économique de la Grande Dépression ou des deux premières guerres mondiales, est néanmoins la plus grave crise connue depuis 1945. Les pays avancés en conservent encore des stigmates. La reprise économique a en effet tardé à venir dans divers pays, les États se sont souvent endettés pour faire face à ses conséquences socio-économiques (chômage, faillites...), avec pour résultat, en Europe, une fragilisation de l'Union monétaire.

Pour prolonger les débats proposés cet automne, dans la presse française et internationale, sur la situation économique mondiale « 10 ans après », Futuribles a interviewé trois experts économiques afin de proposer à ses lecteurs des regards croisés à la fois rétrospectifs et prospectifs sur la crise passée et sur les risques potentiels de récurrence. Cette première tribune donne la parole à Jean-Paul Bethèze*.

*Économiste, docteur d'État en sciences économiques, professeur (honoraire) à l'université de Paris Panthéon-Assas, Jean-Paul Bethèze devient chef économiste du Crédit Lyonnais, puis du Crédit Agricole. Membre pendant de nombreuses années du Conseil d'analyse économique auprès du Premier ministre, il y rédige plusieurs rapports. Auteur de nombreux livres et articles d'économie et de finance, il est également membre du Cercle des économistes.-----

DIX ANS APRÈS LA CRISE, QUEL REcul A-T-ON ACQUIS DANS L'INTERPRÉTATION DE SES CAUSES ? QUELLE MISE EN PERSPECTIVE HISTORIQUE PEUT-ON AUSSI FAIRE DE L'AMPLEUR FINANCIÈRE ET ÉCONOMIQUE DE CETTE CRISE ?

Jean-Paul Bethèze : « Les crises économiques sont toutes faites avec les trois mêmes ingrédients, et pourtant elles ne l'admettent jamais. C'est pourquoi elles vont de pire en pire. Les trois ingrédients sont connus : trop de crédit, trop de confiance et trop de certitude sur l'idée que tout sera fait par les autorités budgétaires et monétaires, autrement dit politiques, pour éviter le pire. Mais ce n'est jamais admis. Ainsi, il y a aujourd'hui beaucoup de crédit et de confiance, trop sans doute ; il y a aussi la garantie implicite d'une bouée de secours, excessive bien sûr, mais on nous répète que « cette fois, c'est différent », avec Donald Trump, le populisme, la Chine... This time is different, comme disent ainsi Carmen Reinhart et Kenneth Rogoff dans leur étude des crises [\[1\]](#), pour expliquer qu'elles se répètent ! Donc non seulement on ne risque rien, puisqu'on sera sauvé, mais, pire, l'Histoire ne nous apprend rien. Donc on peut aller plus loin.

« La grande crise précédente est née de la montée du crédit aux ménages américains pour financer leur logement avec, au début, des conditions d'octroi assez strictes qui se sont, avec le temps, atténuées, jusqu'à devenir très permissives. Les crédits subprimés (au-dessous de la norme) sont accordés pour le logement à des ménages très risqués : c'est toujours ainsi. Les premiers crédits sont bien faits, à des clients solvables, l'activité en bénéficie, puis arrivent de nouveaux demandeurs de crédits, plus risqués, mais l'activité est toujours porteuse, quand vient une autre vague de demandeurs, et ainsi de suite. La montée du crédit escorte toujours sa fragilisation. Mais on ne la voit pas au début. Les taux d'intérêt n'augmentent pas assez en liaison avec le risque, de nouvelles techniques financières masquant mieux, cette fois, cet éternel processus. La structuration des crédits par tranches de risques, avec des assurances et des titrisations, a en effet facialement réduit le risque financier total, alors qu'il s'aggravait. C'était celui de ménages quasi insolubles, que l'on endettait pour leur vendre un logement. La sévérité de la crise a ainsi été très forte, touchant au début les ménages pauvres, des entreprises du logement, banques et compagnies d'assurances très engagées, puis se propageant à des ménages moins pauvres et ainsi de suite, faisant baisser la Bourse et remonter partout la réticence face au risque. La crise passe ainsi du secteur réel au secteur financier américain, du privé au public avec le creusement du déficit budgétaire, puis se répand à d'autres pays, Japon et zone euro notamment.

« Pour en sortir, il a fallu non seulement que tous les États acceptent des déficits budgétaires plus importants, mais que les taux courts baissent à zéro et surtout que les banques centrales achètent des bons du Trésor (principalement de leur Trésor national), plus des obligations privées, pour faire baisser au maximum les taux longs, faisant ainsi repartir la machine économique par la remontée des marges et des Bourses, puis de l'emploi, puis des salaires. Dix ans après la crise, on peut dire que les États-Unis sont en plein emploi, avec un taux de chômage à 3,7 % de la population active et des Bourses euphoriques ; mais les salaires remontent peu et, surtout, la banque centrale américaine (Fed) détient toujours 4 000 milliards de dollars US de titres, dont 2 400 milliards en bons du Trésor et le reste en titres hypothécaires. En zone euro, la croissance économique est actuellement de 2,1 %, l'inflation de 2,1 %, les salaires montent de 2,3 % par an. Surtout, le taux de chômage y est de 8,1 % et la Banque centrale européenne détiendra 2 600 milliards d'euros fin 2018, dont 2 060 milliards en bons du Trésor, date à laquelle elle arrêtera (normalement) ses achats.

« Au fond, 10 ans après, cette crise s'avère comme la plus grave de l'après-guerre, ayant mobilisé comme jamais les politiques budgétaires et monétaires. Et pour autant, la situation actuelle n'est pas encore « normale ». Les taux d'intérêt à long terme restent significativement plus bas qu'ils devraient l'être aux États-Unis, compte tenu du tonus de l'économie et du creusement du déficit budgétaire ; et en zone euro, compte tenu de la baisse de la dette publique qui vient de la seule Allemagne, alors que montent les dettes française et surtout italienne. Bref, les économies restent partout fragiles et sous assistance monétaire. »

LES MOTEURS DE CETTE CRISE SONT-ILS TOUJOURS ACTIFS AUJOURD'HUI ? QUELS SONT LES NOUVEAUX RISQUES DÉJÀ EN GERME OU QUI POURRAIENT APPARAÎTRE ET CONDUIRE À UNE NOUVELLE CRISE ?

J.-P.B. : « Oui, les moteurs de crise sont toujours actifs, avec l'augmentation des crédits non bancaires (shadow banking) et obligataires. En même temps, les crédits les plus risqués continuent partout de croître (high yield). Depuis janvier, la « bonne dette » a ainsi crû de 1 600 milliards de dollars US dans le monde : 1 000 milliards libellés en dollars US, plus l'équivalent de 600 milliards de dollars US libellés en euros, tandis que la dette la plus risquée (high yield) a augmenté de 250 milliards en dollars US, et 70 milliards en euros. La dette dollars US monte ainsi plus que la dette euros, surtout celle qualifiée de risquée.

« Le risque majeur est toujours aux États-Unis, ou lié à eux, dans les pays émergents qui s'endettent en dollars US. Les taux d'intérêt doivent y monter : les taux courts puisque les salaires augmentent peu à peu, donc l'inflation, et surtout les taux longs puisque, outre l'inflation, le déficit budgétaire se creuse et que la Fed diminue graduellement son portefeuille de titres publics lié au quantitative easing [2].

« Mais on ne peut oublier d'autres lieux d'interrogation, encore plus fragiles. En Italie, la croissance économique est revue à 1,2 % en 2018 et Bruxelles prévoit 1,1 % pour 2019. Pour des raisons politiques (montée du déficit et du populisme), les taux longs passent de 2,8 % fin septembre à 3,5 % en octobre, avec une inflation à 1,5 %. Avec une dette de 132 % du produit intérieur brut (PIB), la crise est donc là. Au Liban, la dette publique atteint 155 % du PIB, l'inflation 6,7 % et les taux courts 10 %. Le déficit de la balance des paiements passe de 647 millions de dollars US au cours des huit premiers mois de l'année 2017 à 1 165 millions au cours des huit premiers mois de l'année 2018. Et que dire de l'Iran ou de la Turquie ? En fait, la montée du prix du pétrole d'un côté et des taux longs de l'autre constitue une double menace, globale. Elle va d'abord peser sur les Bourses, puis sur la croissance et l'emploi, avec des déficits budgétaires déjà importants et des politiques monétaires qui ont peu de munitions pour baisser les taux d'intérêt aux États-Unis, et pas du tout en zone euro. "Cette fois ce sera différent", au sens où ce sera pire. »

À QUELLE ÉCHÉANCE UNE TELLE CRISE POURRAIT-ELLE SUBVENIR, ET QUELLES POURRAIENT ÊTRE SES CARACTÉRISTIQUES EN TERMES DE SECTEURS ET DE PAYS TOUCHÉS ?

J.-P.B. : « Les modalités d'un resserrement monétaire par la hausse des taux et la fin du quantitative easing sont déjà en place, avec deux spécificités. D'abord, nous sommes en plein dans une révolution technologique qui creuse les écarts entre secteurs et pays "anciens" et "modernes", selon leurs taux d'innovation et d'adoption. Ensuite, nous sommes face à une montée des tensions géopolitiques, largement liée au "Make America great again" de Donald Trump. La croissance économique américaine accélère, une bulle boursière gonfle, les taux courts et longs américains montent, avec l'idée que les États-Unis seront le pays le plus sûr en cas de tension géopolitique au Moyen-Orient, à partir de l'Iran ou du Liban, ou de tension politique en zone euro, à partir de l'Italie, qui se répercuterait en Grèce. Ceci sans oublier la Turquie et, bien sûr, une Chine qui décélère. "Make America safe alone", donc au détriment des autres ! »

[1] Reinhart Carmen M. et Rogoff Kenneth S., Financial and Sovereign Debt Crises: Some Lessons Learned and Those Forgotten, FMI (Fonds monétaire international), Working Paper WP/13/266, décembre 2013. URL : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2013/wp13266.pdf>. Consulté le 19 octobre 2018.

[2] Politique monétaire d'assouplissement quantitatif consistant notamment en rachat massif, par les banques centrales, des dettes des acteurs financiers (NDLR).

D'une crise à une autre ? (2)

PAR [CETTE GILBERT](#)

6 NOV. 2018

L'automne 2018 marque le 10^e anniversaire de la crise économique de 2008 dont l'éclatement est généralement associé à la faillite de la banque Lehman Brothers, le 15 septembre 2008. Cette crise de 2008, sans atteindre le niveau de récession économique de la Grande Dépression ou des deux premières guerres mondiales, est néanmoins la plus grave crise connue depuis 1945. Les pays avancés en conservent encore des stigmates. La reprise économique a en effet tardé à venir dans divers pays, les États se sont souvent endettés pour faire face à ses conséquences socio-économiques (chômage, faillites...), avec pour résultat, en Europe, une fragilisation de l'Union monétaire.

Pour prolonger les débats proposés cet automne, dans la presse française et internationale, sur la situation économique mondiale « 10 ans après », Futuribles a interviewé trois experts économiques afin de proposer à ses lecteurs des regards croisés à la fois rétrospectifs et prospectifs sur la crise passée et sur les risques potentiels de récurrence. Cette deuxième tribune donne la parole à Gilbert Cette*.

*Gilbert Cette est professeur d'économie à l'université d'Aix-Marseille, coauteur, avec Antonin Bergeaud et Rémy Lecat, de *Le Bel Avenir de la croissance. Leçons du XX^e siècle pour le futur*, Paris : Odile Jacob, 2018.

DIX ANS APRÈS LA CRISE, QUEL REcul A-T-ON ACQUIS DANS L'INTERPRÉTATION DE SES CAUSES ? QUELLE MISE EN PERSPECTIVE HISTORIQUE PEUT-ON AUSSI FAIRE DE L'AMPLEUR FINANCIÈRE ET ÉCONOMIQUE DE CETTE CRISE ?

Gilbert Cette : « Les crises se sont succédées depuis 10 ans, et elles n'ont pas toutes été de même nature. Ainsi, la crise des subprimes a constitué un détonateur. Et il s'agissait d'un pur problème de régulation financière.

« Par la suite, des crises ont éclaté au sein de la zone euro, plus particulièrement en Europe du Sud, et ont mis en danger sa cohésion. Ces crises ont touché les pays les plus fragiles sur le plan financier, à savoir la Grèce, l'Italie, l'Espagne, le Portugal mais aussi l'Irlande. En effet, lorsqu'ils sont entrés dans la zone euro, les pays d'Europe du Sud ont vu se réduire les sanctions des marchés caractérisées par de fortes primes de risque des marchés financiers, et ont ainsi bénéficié d'une baisse des taux d'intérêt phénoménale. Mais en contrepartie, ils ont perdu l'aiguillon des sanctions de marché pour réformer leurs économies. Les pays de l'Europe du Sud ont bénéficié durant quelques années des taux d'intérêt allemands sans pour autant présenter le même faible niveau de risques. En conséquence, ils ont gardé leurs problèmes structurels auxquels ils doivent désormais faire face. Les actions menées par les institutions de l'Union européenne envers ces pays visent donc à compenser l'absence de sanctions de marché par d'autres pressions et incitations. Or, ces pays sont pour l'instant évidemment très réticents à toute forme de sanctions, qu'elles viennent de l'Union européenne ou des marchés. Rappelons que la dette de l'Italie représente aujourd'hui 130 % de son produit intérieur brut (PIB), un taux intenable à long terme pour le pays et ses banques, qui pourrait porter des risques de crise. Elle devra donc nécessairement réformer tôt ou tard ses institutions économiques et financières.

« Néanmoins, des tensions et des situations de crise peuvent aussi être salutaires : historiquement, l'Union européenne s'est toujours réformée en période de crise. En effet, tous les pays membres de la zone euro ont intérêt à ce que cette dernière perdure et se porte bien. Des solutions et des compromis par le haut seront donc trouvés. Néanmoins, il est dommage qu'il soit nécessaire de passer par une crise pour réformer les institutions. On peut regretter que les enseignements de l'Histoire ne soient pas tirés plus régulièrement.

« Par ailleurs, à l'avenir, des crises continueront nécessairement à éclater en dehors de la zone euro. Cela relève de la vie économique normale, notamment dans les pays émergents, souvent du fait de mauvaises gestions économiques et monétaires. C'est par exemple ce que l'on observe déjà en Argentine et en Turquie. L'enjeu est donc évidemment de mettre en place des mécanismes pour limiter l'impact de ces crises. »

QUELS SONT LES LEVIERS QUI POURRAIENT PERMETTRE, À L'AVENIR, DE PRÉVENIR LA SURVENUE DE NOUVELLES CRISES EN EUROPE ?

G.C. : « La gouvernance globale de la zone euro devra être renforcée à l'avenir, pour limiter l'ampleur du déséquilibre entre les pays européens. D'un côté, l'Allemagne et les Pays-Bas enregistrent à la fois une situation de plein emploi et un excès d'épargne. De l'autre, d'autres pays (comme la France) connaissent au contraire un déficit d'épargne et un taux de chômage élevé. Pour résoudre ce déséquilibre,

une gouvernance européenne plus solidaire serait utile, car les économies européennes sont interdépendantes. Il est illusoire pour l'Allemagne de penser qu'elle peut vivre éternellement avec de très forts excédents d'épargne. L'Allemagne est indiscutablement une réussite économique, mais ce n'est pas un modèle économique, car tous les pays ne peuvent pas vivre avec un excédent courant permanent, ces excédents supposent nécessairement que d'autres pays soient en déficit [1]. Le déséquilibre entre les pays européens ne peut pas perdurer sans générer des risques importants pour l'ensemble de la zone. Il est donc souhaitable que l'Allemagne dynamise sa demande interne.

« Un phénomène similaire s'observe à l'échelle mondiale, avec le déséquilibre entre la Chine et les États-Unis, qui constitue un vrai problème, même si on peut regretter la manière dont le président Trump l'a dénoncé et veut y répondre. »

DONC ÊTES-VOUS PLUTÔT OPTIMISTE OU PESSIMISTE POUR L'AVENIR ?

G.C. : « Je suis plutôt optimiste pour l'avenir, car un tsunami arrive de manière inévitable : le choc de l'économie numérique. Depuis une dizaine d'années, on enregistre certes une diminution de la contribution des technologies de l'information à la croissance de la productivité horaire du travail. Pour l'avenir, deux hypothèses peuvent donc être envisagées. La première est que la croissance de la productivité connaisse une panne durable, qu'elle demeure faible. Or, elle a constitué le principal moteur d'amélioration du niveau de vie des habitants au cours des dernières décennies. Le risque est donc que les États européens ne puissent plus activer ce levier pour faire face aux défis majeurs qui les attendent, notamment le vieillissement de la population, le désendettement des agents dont celui de l'État, la réduction des inégalités et la transition énergétique. Néanmoins, je pense que la deuxième hypothèse, celle d'une accélération considérable de la productivité, est aujourd'hui la plus crédible. En effet, comme je l'explique avec deux de mes collègues, dans un ouvrage qui vient de paraître [2], les bénéfices de l'économie numérique commencent déjà à s'observer. Et une nouvelle vague de croissance des gains de productivité pourrait bientôt commencer, permise par la diffusion de l'économie numérique. Les bénéfices de la révolution numérique pourraient à terme être équivalents à ceux de l'électricité au XX^e siècle ! Néanmoins, elle ne pourra avoir des effets pleins que si des réformes structurelles sont engagées dans de nombreux domaines : les marchés du travail et celui des biens, mais aussi l'État dans tous ses domaines d'intervention [3]. Et ceci à des degrés divers dans tous les pays européens. »

Propos recueillis par Cécile Désaunay

[1] Barthélémy Jacques et Cécile Gilbert, « L'Allemagne et la zone euro. La stratégie allemande de croissance économique et la cohésion de la zone euro », Futuribles, n° 368, novembre 2010, p. 55-60. URL : <https://www.futuribles.com/fr/revue/368/lallemagne-et-la-zone-euro-la-strategie-allemande/>. Consulté le 19 octobre 2018.

[2] Le Bel Avenir de la croissance. Leçons du XX^e siècle pour le futur, Paris : Odile Jacob, 2018.

[3] Cécile Gilbert et Jullien de Pommerol Ombeline, « Dromadaire ou chameau ? À propos de la troisième révolution industrielle », Futuribles, n° 422, janvier-février 2018. URL : <https://www.futuribles.com/fr/revue/422/dromadaire-ou-chameau-a-propos-de-la-troisieme-rev/>. Consulté

D'une crise à une autre ? (3)

PAR [CHAPONNIÈRE JEAN-RAPHAËL](#)

6 NOV. 2018

L'automne 2018 marque le 10^e anniversaire de la crise économique de 2008 dont l'éclatement est généralement associé à la faillite de la banque Lehman Brothers, le 15 septembre 2008. Cette crise de 2008, sans atteindre le niveau de récession économique de la Grande Dépression ou des deux premières guerres mondiales, est néanmoins la plus grave crise connue depuis 1945. Les pays avancés en conservent encore des stigmates. La reprise économique a en effet tardé à venir dans divers pays, les États se sont souvent endettés pour faire face à ses conséquences socio-économiques (chômage, faillites...), avec pour résultat, en Europe, une fragilisation de l'Union monétaire.

Pour prolonger les débats proposés cet automne, dans la presse française et internationale, sur la situation économique mondiale « 10 ans après », Futuribles a interviewé trois experts économiques afin de proposer à ses lecteurs des regards croisés à la fois rétrospectifs et prospectifs sur la crise passée et sur les risques potentiels de récurrence. Cette troisième tribune donne la parole à Jean-Raphaël Chaponnière*, qui nous livre un point de vue plus centré sur l'Asie.

*Jean-Raphaël Chaponnière est économiste, membre du groupe Asie21-Futuribles, contributeur à Asialyst (Paris), et conseiller scientifique de Futuribles International.

DIX ANS APRÈS LA CRISE, QUEL RECUIL A-T-ON ACQUIS DANS L'INTERPRÉTATION DE SES CAUSES ?

Jean-Raphaël Chaponnière : « La crise de 2008, la plus grave depuis 1929, est la conséquence de l'accumulation de dettes par les ménages et les institutions financières aux États-Unis et en Europe. À son origine, il y a la baisse des taux d'intérêt décidée par la Réserve fédérale américaine (Fed) après l'éclatement de la bulle Internet et le choc du 11 septembre 2001. Cette baisse a dynamisé le crédit immobilier, qui avait été encouragé par les réformes prises en 1995 pour favoriser l'accès à la propriété des moins favorisés : commencé en 1990, le boom immobilier a été le plus long de l'histoire américaine. Les banques ont prêté à des ménages qui n'avaient parfois aucun moyen, et ces derniers ont capitalisé sur la hausse des prix de leur logement pour obtenir des prêts à la consommation. Grâce à la titrisation, les banques n'ont pas conservé ces prêts à leur bilan en les transformant en "produits structurés" associant de bons et mauvais risques. Bien qu'elles fussent incapables d'évaluer la qualité de ces nouveaux produits financiers, les agences de notation leur ont accordé des triples A. Vendus à des sociétés d'investissement, ces actifs ont ensuite été distribués aux États-Unis, en Europe et au Japon jusqu'en 2007. À partir de la fin 2006, le retournement du marché immobilier a provoqué la crise des subprimes, instaurant un climat de méfiance entre les banques (elles possédaient des actifs toxiques), a provoqué l'effondrement du marché interbancaire. Après une première faillite bancaire au Royaume-Uni, d'autres ont suivi aux États-Unis, où l'administration a secouru des établissements dont les institutions hypothécaires, Fanny Mae (la Federal National Mortgage Association) et Freddie Mac (la Federal Home Loan Mortgage Corporation), mais ne s'est pas portée au secours de Lehman Brothers, quatrième banque américaine d'investissement. Sa faillite (en octobre 2008) marque le démarrage de la crise de l'économie réelle qui se déclenche simultanément aux États-Unis, en Europe et en Asie. »

QUEL A ÉTÉ LE RÔLE DE L'ASIE DANS CETTE CRISE ?

J.-R.C. : « Pour éviter un renouvellement de la crise de 1997, les pays asiatiques ont accumulé des réserves qu'ils ont investies en placements sans risques aux États-Unis (bons du Trésor, sociétés hypothécaires). La Chine est devenue le premier détenteur étranger de titres de dette américaine et on a évoqué la "Chinamérique", habitée par des cigales et des fourmis. L'entrée de capitaux asiatiques aux États-Unis permettait de résoudre l'"énigme de Greenspan" (du nom de l'ancien président de la Fed) selon laquelle la hausse des taux courts par la Fed n'entraînait pas celle des taux longs (dont les taux hypothécaires). Cela diminuait l'impact de la lutte contre la bulle immobilière et Joseph Stiglitz a accusé "la classe 1997" d'être à l'origine de la crise.

« Exception faite de la Corée du Sud, l'Asie a été épargnée par la crise financière car les banques asiatiques n'avaient pas acheté d'actifs toxiques. La Chine avait investi 500 milliards de dollars US dans les crédits subprimes dont 157 milliards dans Fanny Mae

et Freddy Mac : “trop chinoises pour couler” serait une explication du sauvetage de ces deux institutions par le Trésor américain. Les banques coréennes avaient également peu investi dans les actifs toxiques, mais du fait du rachat de plusieurs établissements par des banques étrangères, le système bancaire coréen était articulé au système nord-américain ; les conséquences des sorties de capitaux ont provoqué une chute du won plus marquée qu'en 1997 et qui a été la plus forte des pays en crise (après l'Islande).

« Alors que la crise financière a touché les pays avancés et la Corée du Sud, la crise de l'économie réelle qui a suivi a été mondiale. En Asie, elle a provoqué une contraction des exportations plus sévère qu'en 1997-1998 mais, hormis le Pakistan et le Sri Lanka, aucun pays n'a fait appel au Fonds monétaire international (FMI). La réaction de l'Asie à la crise a limité son impact sur l'économie mondiale. Dès la première réunion du G20, la Chine a annoncé un plan de relance qui, entre 2008 et 2010, a représenté 20 % des montants engagés par les différents États des pays en crise ; ce plan ne résume pas la réaction de la Chine qui, en ouvrant les vannes du crédit, a porté son investissement total (formation brute de capital fixe) de 1 400 à 2 900 milliards de dollars US entre 2007 et 2010, alors qu'en dépit du plan de relance, l'investissement américain diminuait de 3 200 à 2 700 milliards de dollars US au cours de cette période. Depuis, la Chine continue d'investir plus que les États-Unis ou l'Europe. L'Asie émergente a affiché une croissance économique de 6 % en 2009 alors que les pays avancés ont connu la récession la plus forte depuis 1945. »

UNE NOUVELLE CRISE EST-ELLE ENVISAGEABLE ? CONCERNERAIT-ELLE LES PAYS ASIATIQUES ?

J.-R.C. : « La réponse des banques centrales à la crise de 2008 a semé les risques d'une nouvelle crise car la baisse des taux d'intérêt et le quantitative easing [1] ont suscité un afflux de liquidités et une montée de l'endettement : selon l'Institute of International Finance, la dette mondiale a augmenté de 30 % en 10 ans pour atteindre 217 000 milliards de dollars US en juin 2018. L'abondance de liquidités a nourri des bulles dans les pays avancés — crédit automobile et prêts étudiants aux États-Unis, immobilier londonien — et plus encore dans les pays émergents. Alors que l'encours de la dette des pays avancés s'est stabilisé autour de 400 % du PIB depuis 2008, il a doublé (de 70 % à 140 %) dans les pays émergents.

« Selon le rapport (de juin 2018) du Financial Supervisory Board (organisation internationale créée après la crise), “après une décennie de taux d'intérêt bas, les institutions financières des pays avancés ou des pays émergents pourraient ne pas être suffisamment préparées” si elles étaient confrontées à de nouveaux chocs.

« Les facteurs de crise sont multiples :

— Dans les pays avancés : l'Europe doit faire face à l'endettement de l'Italie et au Brexit ; les États-Unis connaissent le cycle de croissance économique le plus long de l'après-guerre, dopé par les largesses fiscales de Donald Trump (le déficit budgétaire atteint 3,9 % du PIB), mais qui pourrait bientôt se retourner.

— Dans les pays émergents, le resserrement monétaire américain commencé en 2015 suscite des sorties de capitaux et des crises (Argentine et au Pakistan). La plus grande incertitude concerne la Chine dont la dette de l'ensemble des agents a doublé depuis 10 ans et approche 300 % du PIB en 10 ans. Devenues les deux plus grandes banques mondiales, l'Industrial Commercial Bank of China et la China Construction Bank ont triplé leurs actifs, et la finance de l'ombre (shadow banking) a pris une ampleur considérable. Dans de nombreux pays, les épisodes de croissance rapide du crédit se sont souvent achevés sur des crises car le nombre d'investissements rentables ne suit pas le même rythme. La Chine fera-t-elle exception ? Son épargne et ses réserves sont considérables, sa balance courante est excédentaire, sa dette est libellée en yuans et son État, conscient des problèmes, prend des mesures pour ralentir le crédit et peut mobiliser de nombreux outils. Néanmoins, le système bancaire chinois est beaucoup plus intégré à la finance internationale : en juin 2018, l'encours des banques étrangères est 1 250 milliards de dollars US, contre 250 milliards 10 ans auparavant (selon la Banque des règlements internationaux). Une crise de la seconde économie mondiale est donc envisageable.

« Quelle que soit son origine, si elle se produit, cette nouvelle crise surviendra dans un contexte très différent de celle de 2008. Sur le plan économique, car les taux d'intérêt étant bas, les banques centrales auront moins de latitude pour les baisser. Par ailleurs, alors que la dette publique atteint 100 % du PIB en moyenne, les États n'auront pas d'alternative à l'option de la relance budgétaire, suivant l'exemple du Japon où la dette publique atteint 300 % du PIB. Sur le plan géopolitique également, car la montée des populismes (Europe, Brésil, Asie du Sud-Est) rendra très difficile la coopération pour lutter contre la crise financière. »

[1] Politique monétaire d'assouplissement quantitatif consistant notamment en rachat massif, par les banques centrales, des dettes des acteurs financiers (NDLR).

19 octobre 2018.